



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

LICENCE PROFESSIONNELLE EN ECONOMIE

OPTION: Economie

FILIERE : Analyse des Projets

THEME

**EFFETS DE LA POLITIQUE DE GRATUITE
SUR LA SCOLARISATION DES FILLES
AU C.E.G. DANTOKPA DE COTONOU DE 2006 A 2013**

Réalisé par : DOGO Ibrahim & DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud

Sous la Direction de :
Dr ADANGUIDI Jean
Enseignant-Chercheur
à la FASEG/UAC

ANNEE ACADEMIQUE : 2015- 2016

AVERTISSEMENT

**LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE
APPROBATION NI IMPROBATION AUX IDEES EMISES
DANS CE MEMOIRE ; CELLES-CI DOIVENT ETRE
CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS**

DEDICACE

A

Ma mère Bintou AMADOU et mon père Inoussa DOGO

Ibrahim DOGO

A

Mon père René DOSSOUKPEVI et ma mère Françoise SAGNON

Houmènou Rodin Arnaud DOSSOUKPEVI

REMERCIEMENTS

Nous remercions avec beaucoup de gratitude tous ceux qui, n'ont pas cessé de nous orienter, encourager et apporter leurs conseils, contribuant ainsi de près ou de loin à l'élaboration finale de ce travail.

Nous restons particulièrement reconnaissants:

- Au Prof **IGUE Charlemagne**, doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) ;
- Au Dr **WOTTO Théophile**, vice-doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion ;
- Au Dr **ADANGUIDI Jean**, notre maître de mémoire qui a pris une attention particulière à diriger ce mémoire. Je rends ici hommage à ses qualités humaines (très patient et compréhensif), pédagogiques, scientifiques et la pertinence de ses interventions qui se sont toujours révélées utiles voire déterminantes pour l'aboutissement de ce mémoire ;
- A Mr **MOUZOUN Denis**, assistant de notre maître de mémoire, pour avoir accepté de suivre ce travail et pour tous les efforts qu'il a su consentir pour son accomplissement. Qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude;
- **A tous les Enseignants** de la FASEG en particulier ceux de la spécialité Analyse des Projets pour leur lutte permanente en vue de nous assurer une formation de qualité. Qu'ils reçoivent ici nos sincères remerciements ;
- A Mr **CAPO-CHICHI Olivier**, directeur du CEG DANTOKPA pour le soutien qu'il nous a apporté au cours de nos recherches ;
- A Mme **OLOU Clarice** et Mme **OTCHOUN Eunice** respectivement censeur et comptable du CEG DANTOKPA pour leur sens d'ouverture. Qu'elles reçoivent ici nos sincères remerciements;

Par cette occasion, nous tenons à remercier les personnes qui nous sont chères. Nous pensons très particulièrement :

- A nos frères et sœurs, **Issa, Al-Mouktar, Amadou, Fousséni, Amina et Faoziath DOGO, Eric, Baptiste et Olivia DOSSOUKPEVI** pour leur soutien moral ;
- A Mr **JOHNSON Maoudi** et son épouse pour leur soutien tant moral que financier (DOGO Ibrahim) ;

- A mes tantes **Jeannette ANANI et Pauline SAGNON** pour le soutien moral (DOSSOUKPEVI Arnaud);
- A nos amis (es) **Yves HOUNHA, Faïçol EKANHOLA, Fabrice ASSEKOU, Nazif OMIDIDI, Oumar OBAONRIN, Friedman ZANO, Dieu Donné AKPAÏHOUN DOGNON KESSE Mohamed AGBO et Jacqueline HOUETO** qui nous ont entourés de sollicitude et de serviabilité. Qu'ils retrouvent ici la marque de notre profond amour.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : Cadre théorique et méthodologie de l'étude.....	3
SECTION 1 : Cadre théorique.....	3
SECTION 2 : Méthodologie de l'étude.....	17
CHAPITRE II : Cadre institutionnel et empirique de l'étude.....	21
SECTION 1 : Cadre institutionnel.....	21
SECTION 2 : Cadre empirique.....	28
CONCLUSION.....	40
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	42
ANNEXES.....	46

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> : Echantillonnage de la population mère.....	18
<u>Tableau 2</u> : Evolution du nombre d'élèves par classe.....	28
<u>Tableau 3</u> : Evolution de l'effectif des enseignants.....	29
<u>Tableau 4</u> : Effectif total des élèves filles de 2006 à 2013.....	30
<u>Tableau 5</u> : Répartition des enquêtés selon leurs opinions sur la PGSFES.....	33
<u>Tableau 6</u> : Répartition des enquêtés selon l'effet négatif de la mesure de gratuité sur la rétention des filles.....	33
<u>Tableau 7</u> : Répartition des enquêtés par rapport au paiement d'autres frais suite à cette mesure de gratuité.....	34
<u>Tableau 8</u> : Répartition des opinions des enquêtés par rapport à leur satisfaction par la mesure.....	35

Liste des graphiques

<u>Graphique 1</u> : Evolution de l'effectif des filles scolarisées de 2006 à 2013.....	31
<u>Graphique 2</u> : Progression de l'effectif des filles par classe du premier cycle entre 2006-2013....	32
<u>Graphique 3</u> : Illustration de l'effet négatif de la mesure de gratuité sur la rétention des filles...	34

SIGLES ET ACRONYMES

ACE	: Agent Contractuel de l'Etat
APE	: Agent Permanent de l'Etat
BEAT	: Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BTS	: Brevet de Technicien Supérieur
CAEB	: Conseil des Activités Educatives du Bénin
CASTALA	: Conférence sur l'Application de la Science, de la Technologie et du développement de l'Amérique Latine
CEP	: Certificat d' Etudes Primaire
CPPE	: Centre de Perfectionnement du Personnel de l'Entreprise
DEAT	: Diplôme d 'Etudes Agricoles Tropicales
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
EDUCOM	: Education Communautaire
EFECT	: Ecole de Formation des Cadres du Trésor
EGE	: Etats Généraux de l'Education
ENIAB	: Ecole Nationale des Infirmiers et Infirmières Adjoints du Bénin
EPT	: Education Pour Tous
ESG	: Enseignement Secondaire Général
INMES	: Institut National Médico-Sanitaire
MCAAT	: Ministère de la Culture de l'Artisanat de l'Alphabétisation et du Tourisme
MEMP	: Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MESFTPRIJ	: Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
MESRS	: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PDDSE	: Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education
PDDSEA	: Plan Décennal du Développement du Secteur de l'Education Actualisé
PGSFES	: Politique de Gratuité de la Scolarisation des Filles dans l'Enseignement Secondaire
PIB	: Produit Intérieur Brut

PNB	: Produit National Brut
PTF	: Productivité Totale des Facteurs
RGPH	: Recensement Général de la Population Humaine
RGPS	: Recensement Général de la Population Scolarisable
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
UNESCO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	: Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
USAID	: United States of America Institute for Development

RESUME

L'éducation et en particulier celle des filles est un droit fondamental, comme le souligne la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen et la convention internationale des droits de l'enfant est le fondement de l'exercice et de la citoyenneté des individus. Le présent mémoire vise à analyser les effets de la politique de gratuité de la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2013. Les résultats issus des données recueillies sur le terrain ont été traité par les logiciels Word et Excel 2010. Ce qui a permis de découvrir qu'entre 2010 et 2013 (période après la politique de gratuité), les effectifs des filles ont connu une augmentation de 3,70 % entre 2010 et 2011 puis entre 2011 et 2012 une augmentation de 18,47 % avant de baisser à 0,125 % entre 2012 et 2013. On remarque donc qu'après la politique de gratuité, l'effectif des filles a connu une évolution qui peut s'expliquer par la gratuité des frais de scolarité.

L'analyse des résultats a également permis de comprendre que cette politique de gratuité a un effet négatif sur la rétention des filles à travers les opinions des enquêtés qui l'affirment avec un pourcentage de 86,89 %. Ce qui témoigne de la volonté manifeste des parents à scolariser leurs filles. Toutefois, cette politique de gratuité n'est pas sans problèmes. Lesquels problèmes nécessitent des solutions de la part des autorités à divers niveaux.

Mots Clés : Education, Scolarisation, gratuité et filles.

INTRODUCTION

L'éducation est un droit fondamental de l'être humain. Elle est la condition du progrès, la clé de la croissance durable et de la réduction de la pauvreté. Elle donne aux apprenants la capacité de prendre en charge leur avenir et de le rendre meilleur. Rendre ce dernier gratuit et obligatoire est la pierre angulaire de tout programme national visant à éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et à atteindre l'objectif de l'éducation universelle (Panorama, de l'éducation en Guinée Conakry, 2013). Confrontées à des difficultés économiques qui les obligent à faire un choix entre les garçons et les filles, les familles pauvres décident le plus souvent d'envoyer leurs fils à l'école. L'élimination des frais de scolarité ou l'offre d'un soutien financier aux familles dont les filles sont scolarisées, ainsi que l'explication des avantages qui accompagnent la scolarisation des filles, revêtent à cet égard une importance capitale pour la plupart des pays en développement.

Certains pays africains l'ont bien comprise et tentent de prendre en compte, dans leurs politiques éducatives, l'accès de tous les citoyens à l'éducation, l'amélioration de la qualité de celle-ci et son adéquation avec l'environnement culturel et économique des apprenants. C'est dans cette optique que le Bénin tout comme d'autres pays de l'Afrique subsaharienne a instauré en octobre 2006 la gratuité de la scolarisation au niveau primaire et au niveau universitaire. Il l'a fait bénéficier aux étudiants sans allocation puis c'est le tour des filles du premier cycle du secondaire d'en bénéficier depuis 2010. Cette mesure s'inscrit dans la dynamique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle vise à œuvrer pour la réduction, voire l'élimination progressive des disparités entre les sexes d'une part ; et de toutes sortes de disparités en vue de garantir le développement durable à travers lequel, tous les citoyens béninois, hommes comme femmes et filles comme garçons, pourront s'épanouir pleinement d'autre part.

Il urge donc de se demander dans quelles mesures la PGSFES contribue-t-elle à améliorer la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire? Face à cette interrogation il est important de faire le diagnostic de la dite politique sur les établissements bénéficiaires. C'est dans ce cadre que le présent travail intitulé « Effets de la politique de gratuité sur la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2013 » a été réalisé.

Ce travail est structuré en deux (02) chapitres dont le premier développe essentiellement le cadre théorique et méthodologique de l'étude et le second est consacré au cadre institutionnel et empirique de l'étude.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Section 1 : Cadre théorique

Paragraphe 1 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude

A- Problématique

Eliminer les disparités entre les sexes à l'école est l'un des objectifs principaux du Cadre d'action du Forum mondial sur l'Education pour tous (EPT) tenu à Dakar au Sénégal en 2000. Les enfants d'âge scolaire et non scolarisés étaient estimés à environ 124 millions en 1990 et autour de 116 millions en 1998. Les filles constituent toujours, environ 60 % des effectifs non scolarisés. La plupart d'entre elles appartiennent à des groupes défavorisés et habitent en zone rurale d'Asie du Sud-est et d'Afrique Subsaharienne (UNESCO, 2003).

La République du Bénin, à l'instar des autres pays de la planète, s'était engagé à éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite. Au début des années 1990, suite à l'abolition du système marxiste et à l'organisation des Etats Généraux de l'Education, l'Etat béninois entreprend alors un vaste programme de réforme du secteur de l'éducation qui donnera lieu à l'adoption de documents cadres de politique éducative par le gouvernement. Au cours des différentes réformes, de nombreuses initiatives ont permis une amélioration quantitative de l'éducation. C'est ainsi que le Bénin tout comme d'autres pays en développement, a par exemple officiellement introduit la gratuité de l'accès à l'enseignement maternel et primaire depuis 2006, mesure qui s'est élargie aux filles des classes de 6^{ème} et 5^{ème} depuis 2010, ce qui a en partie favorisé la scolarisation des groupes les plus défavorisés.

Ainsi, au niveau de l'enseignement secondaire général, on observe une croissance relativement élevée des effectifs scolarisés. L'accroissement annuel moyen se chiffre à 10,5% dans le 1^{er} cycle et à 16,3% dans le 2nd cycle entre 2000-2001 et 2010-2011. La croissance des effectifs dans le privé a été légèrement plus soutenue que dans le public.

Elle se chiffre en moyenne à 13,1% par an (contre 10,1% dans le public) dans le premier cycle et à 19,9% par an (contre 15,4% dans le public) dans le second cycle.

Notons enfin que l'accroissement annuel moyen observé au cours des quatre dernières années apparaît plus faible que celui de la période précédente dans le premier cycle. Il est estimé à 6,3% en moyenne par an entre 2006-2007 et 2010-2011 (contre 13,3% entre 2000-2001 et 2006-2007). Il en résulte principalement des accroissements observés dans le sous-secteur public. Dans le second cycle, l'accroissement observé depuis 2006-2007 est en revanche plus élevé que celui de la période précédente, aussi bien dans le public que dans le privé. Il se chiffre en moyenne à 17,9% par an entre 2006-2007 et 2010-2011, contre 15,3% entre 2000-2001 et 2006-2007. (PDDSE, 2014). Mais malgré cet accroissement relatif des effectifs durant ces dernières années, des inégalités du genre perdurent toujours dans le système éducatif béninois.

On observe en effet que les filles sont sous représentées à tous les niveaux du système éducatif. Elles comptent en effet pour 46,5 % ayant le niveau de la maternelle ; 45,9 % des individus ayant le niveau du primaire ; 41,5 % des individus ayant le niveau du 1er cycle du secondaire général ; 35,3 % des individus ayant le niveau du 2nd cycle ; et 37,4 % des personnes ayant le niveau du supérieur. Ces données révèlent des chances de scolarisation moindre pour les filles à tous les niveaux d'enseignement et un rapport de chance qui se creuse au fur et à mesure qu'on monte dans la pyramide éducative. En effet, comparativement aux garçons, elles présentent 1,5 % moins de chances d'être scolarisées dans la maternelle ; 2,5 % moins de chance d'être scolarisées dans le primaire ; 10,3 % moins de chances d'être scolarisées dans le 1er cycle du secondaire général ; 21,7 % moins de chances d'être scolarisées dans le 2nd cycle du secondaire général, et 17,9 % moins de chances d'accéder à l'enseignement supérieur. Les données administratives confortent utilement ces constats. On trouve en effet qu'à tous les niveaux d'enseignement, la couverture scolaire reste plus élevée au sein de la population masculine qu'au sein de la population féminine. En 2010-11, le Taux Brut de Scolarisation est en effet estimé à 118 % chez les garçons contre 111 % chez les filles dans le primaire, à 74 % chez les garçons contre 52 % chez les filles dans le 1er cycle du secondaire général, et à 47 % chez les garçons contre 19 % chez les filles dans le 2nd cycle du secondaire général. (Rapport d'Etat du système éducatif)

Il en ressort donc clairement que malgré l'instauration de cette politique de gratuité le TBS demeure toujours faible surtout en ce qui concerne la fréquentation féminine.

Pour y remédier, il faudra mener des politiques éducatives allant dans le sens de l'augmentation des effectifs des filles dans l'enseignement en général et secondaire en particulier. C'est dans cette optique que l'Etat béninois a décrété la gratuité de la scolarisation des filles dans l'enseignement. Cependant partant de ces problèmes persistant de la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire général, nous nous sommes posés plusieurs questions. Parmi lesquelles, nous avons retenu comme question centrale :

Quel est l'effet de la politique de gratuité sur la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2013 ?

Et comme questions spécifiques :

La politique de gratuité favorise-t-elle la scolarisation des filles ?

La politique de gratuité a-t-elle un effet négatif sur la rétention des filles ?

C'est en cela que le présent thème « **Effets de la politique de gratuité sur la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2013** » fait l'objet de cette étude. De ce point de vue, notre étude a des objectifs spécifiques et hypothèses bien précis.

B- Objectifs et hypothèses de l'étude

1- Objectifs général et spécifiques

Objectif général

Le présent travail vise à analyser les effets de la politique de gratuité de la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2013.

Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira :

- D'analyser l'accessibilité des filles à la scolarisation dans l'enseignement secondaire.
- D'évaluer l'effet de la politique sur la rétention des filles.

Conformément aux objectifs spécifiques que nous poursuivons, nous formulerons des hypothèses ci-dessous.

2- Hypothèses de l'étude

Pour atteindre nos différents objectifs spécifiques, les hypothèses suivantes sont formulées :

- ✓ **H₁** : La politique de gratuité améliore l'accessibilité des filles à la scolarisation.
- ✓ **H₂** : La politique de gratuité de la scolarisation a un effet négatif sur la rétention des filles.

Paragraphe 2 : La revue de la littérature

L'objectif ici, est de clarifier les concepts, de passer en revue les études théoriques et empiriques qui entrent dans le cadre de notre travail.

1- Clarification conceptuelle

Dans cette partie, nous définirons littérairement les différents concepts ou mots clés qui constituent le thème de notre mémoire et quelques notions qui apparaîtront dans notre développement.

Education

Nous proposons ici quelques définitions de grands auteurs et autres chercheurs.

D'après Dauzat, le mot éducation remonte à 1327. Ce dernier indique qu'il est employé dès le Moyen Age par les percepteurs (instructeurs) du Roi. Depuis cette époque, plusieurs définitions ont été proposées.

Dans les lignes qui suivent, nous présentons quelques définitions parmi des centaines trouvées dans la littérature. (« Education et Sociologie », Durkheim, 1922)

Dans le dictionnaire d'Antoine Furetière (1690), l'éducation est définie comme, « le soin qu'on prend d'élever, de nourrir les enfants, se dit plus ordinairement du soin qu'on prend de cultiver leur esprit, soit par les sciences, soit pour les bonnes mœurs ».

Pour Durkheim (1911), « l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mures pour la vie sociale ».

La Ligue Internationale d'Education Nouvelle indique que : « l'éducation consiste à favoriser le développement aussi complet que possible des aptitudes de chaque personne, à la fois comme individu et comme membre d'une société régie par la solidarité.

L'éducation est inséparable de l'évolution sociale ; elle constitue une des forces qui la déterminent. Subséquemment, ses buts et ses méthodes doivent être constamment révisés, à mesure que la science et l'expérience accroissent notre connaissance de l'enfant, de l'homme et de la société ».

Buisson (1911) : « L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mures pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et mentaux que réclament de lui et la société politique dans son ensemble et son milieu spécial auquel il est particulièrement destiné. »

Sillamy (1967) : « Art de développer des qualités morales, intellectuelles et physiques que l'enfant possède à l'état potentiel.

L'enseignement :

Le mot enseignement selon le dictionnaire Universel 6^e édition est défini, comme une action, une manière d'enseigner. Et ce terme d'après A. France dans *notre beau métier* de F. Macaire, est "*l'art d'éveiller la curiosité des jeunes âmes pour la satisfaire ensuite*". L'enseignement est aussi la manière qu'emploie un enseignant pour transmettre des connaissances aux apprenants et pour se faire comprendre par ceux-ci. Ces connaissances avant de les dispenser, elles doivent être au préalable durement structurées et organisées en suivant une démarche scientifique. L'enseignement implique l'interaction de trois éléments : le professeur ou enseignant ; l'élève ou étudiant et l'objet de connaissance. D'après la tradition encyclopédiste, le professeur est la source du savoir et l'élève est tout simplement le récepteur illimité de celui-là. Le processus de l'enseignement renferme donc la transmission de connaissances de l'enseignant à l'étudiant à l'aide de plusieurs moyens et techniques (à savoir, les signes). (fr.Wikipedia.org)

Selon Legendre, l'enseignement est un processus de communication en vue de susciter l'apprentissage ; ensemble des actes de communication et de prises de décision mis en œuvre

intentionnellement par une personne ou groupe de personnes qui interagit en tant qu'agent dans une situation pédagogique.

Dans le cadre de ce travail, le concept Enseignement Secondaire Général (ESG), traduit le prolongement logique de l'enseignement primaire, il vise à approfondir chez l'élève, les apprentissages du cycle précédent, tout en développant le sens de l'observation, le raisonnement logique et l'esprit de recherche. L'enseignement secondaire général est assuré dans les collèges et lycées.

Politique de gratuité

Le mot politique en français désigne l'art de gouverner l'Etat, mais le mot « Policy » anglais n'a pas un sens superposable. Il désigne davantage toute méthode employée pour agir en prenant en considération la poursuite de certains buts. On pourra retenir de cette confrontation de définitions que la politique est un ensemble de manière de faire permettant de gouverner (et dans gouverner il y a orienté et prévoir) les affaires publiques sur la base d'une doctrine ou de principes. (UNESCO/CASTALA)

Quant au terme gratuité, il signifie *“qui se donne pour rien, sans payer”*. La gratuité implique par conséquent l'absence des frais de scolarité pour les bénéficiaires et le financement de l'enseignement par des partenaires de l'éducation autres que les familles (l'État, les entreprises, les communautés, les donateurs extérieurs, etc.). Mais de manière simple, l'expression gratuité est en elle-même un mot qui tire son origine du mot latin *gratuitus*, qui signifie ce qui est fait ou donné sans faire payer. C'est l'exemple de consultation gratuite ou de l'enseignement gratuit qui édifie le mieux. Robert donne la définition semblable lorsqu'il précise que « la gratuité est le caractère de ce qui est non payant »

De tout ce qui précède, la politique de gratuité peut être définie, comme une ou un ensemble de décisions prises par un individu, une institution de quelque nature pour rendre l'accès à un bien ou à un service, libre et sans coût ; dans le cas précis d'un Etat, la politique de gratuité est l'ensemble des mesures votées par le gouvernement pour fournir des biens et services public à la population sans contrepartie.

Capital humain

Le mot « capital » selon Larousse est définit comme l'ensemble de bien possédés. Pour les marxistes, produit d'un travail collectif qui n'appartient pas à ceux qui le réalisent,

mais au propriétaire des moyens de production, qui l'augmente au moyen de la plus-value qu'il extorque aux producteurs mêmes, c'est-à-dire aux salariés. L'adjectif « humain » vient simplement rappeler que cette forme de capital, par opposition à d'autres, ne peut être dissociée de son propriétaire, il n'y a pas de vente ni d'achat possible de ce capital humain dans une société non esclavagiste. Seuls les services du stock sont vendus sur le marché du travail.

Le capital humain peut être défini comme un ensemble d'aptitudes, de connaissances et de qualifications possédées par chaque individu. Celles-ci sont, en partie, innées, héritées à la naissance (il s'agit des capacités intellectuelles transmises génétiquement); pour autre partie, elles sont acquises tout au long de la vie. Cette acquisition est coûteuse mais rapporte un flux de services productifs futurs. Il s'agit donc d'un investissement ; c'est pourquoi le nom de capital est donné à ce stock de connaissances.

Le concept de « capital humain » est développé pour la première fois en 1961, par l'économiste américain Theodore Schultz qui l'exprime en ces termes : « Alors qu'il apparaît évident que les individus acquièrent des savoir-faire et des savoirs utiles, il n'est pas si évident que ces savoir-faire et savoirs constituent une forme de capital et que ce capital soit pour une part substantielle le produit d'un investissement délibéré. » À partir de 1965, Gary Becker approfondit le concept et le vulgarise, obtenant en 1992 le Prix Nobel d'économie pour son développement de la théorie du capital humain. Il définit le capital humain comme l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par l'accumulation de connaissances générales ou spécifiques, de savoir-faire....Ainsi selon Gary Becker, la notion de « capital » exprime l'idée que c'est un stock immatériel imputé à une personne pouvant être accumulé, s'user. Des chercheurs en gestion comme Flamholtz et Lacey, dès 1980, ou plus tard Lepak et Snell contribuent alors à la diffusion de la théorie et à son utilisation pratique. (fr.Wikipedia.org)

Durant les dernières décennies, les pays en développement ont dans la majorité consentie des efforts très importants dans le domaine de la scolarisation.

Cet effort en faveur de l'enseignement peut être considéré à la fois comme une consommation permettant de répondre à un besoin essentiel comme investissement permettant aussi une augmentation de la productivité. L'enseignement présente trois types de conséquences favorables au processus de développement ; une meilleure diffusion des connaissances ; une meilleure mobilité sociale et une acquisition de qualifications

spécialisées. Selon Schultz (1961), le capital humain comporte la connaissance et les compétences. . De la même façon, Lucas (1988) a défini le capital humain comme étant le niveau général d'habiletés que possède un individu. Toutefois, il ne faut pas tenir compte des travailleurs qui n'ont pas acquis des connaissances et des compétences comme étant une forme de capital humain.

D'ailleurs, ces connaissances et compétences sont en grande partie le fruit d'un investissement qui combiné avec d'autres sortes d'investissements expliquent la supériorité technique des pays développés.

Quand les gens investissent sur eux-mêmes par l'intermédiaire de l'éducation, ils élargissent les choix qui s'offrent à eux ; d'où les différences dans les investissements humains expliquent les différences de revenus.

En d'autres termes, l'augmentation du niveau de l'éducation des travailleurs et leur santé est un investissement qui engendre un coût d'opportunité qui donne un rendement plus efficace par employé. Donc, dans le cadre de notre travail, nous considérons le capital humain comme étant le niveau des compétences et des connaissances acquises par chacun des individus.

Rétention :

Selon le dictionnaire le Robert 6^{ème} édition, le mot rétention traduit le fait de retenir pour soi. Dans le cadre de notre travail ce mot peut être défini comme étant le comportement de certains parents à vouloir retenir leurs enfants filles afin que celles-ci n'aillent pas à l'école et ceci pour des raisons économiques c'est-à-dire manque de moyens financiers pour faire face aux dépenses scolaires, de coutumes (mariage précoce) etc.....

2- Revue théorique

Rendre gratuite l'école suppose une réflexion qui analyse les tenants et aboutissants d'une telle initiative. Cela suppose une analyse des déterminants ainsi que des impacts d'une telle mesure sur la condition humaine. Ainsi, cette étude prend appui sur la théorie du capital humain.

Les théories explicatives du capital humain sont relativement récentes dans l'histoire de la pensée économique.

C'est en cela que cette notion de capital a été abordée par plusieurs auteurs de différentes manières. Depuis Adam Smith (1776) dans sa cause de la richesse des nations, la

question du capital humain a occupé l'esprit de nombreux économistes. Ainsi les véritables précurseurs de ces théories sont : Adam Smith, Theodore Schultz et Gary Becker.

Les fondements de l'une des approches dominantes en économie de l'éducation peuvent être recherchés dans **ADAM SMITH** (1776), *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (Livre I, Ch. X) où il est question de l'inégalité des salaires dans les diverses sortes d'emplois, et il en ressort en effet que les « talents d'un homme éduqué seraient comparables à une machine coûteuse ». Selon cet économiste, autant l'utilisation d'une machine performante augmente la productivité pour l'entreprise, autant une instruction supplémentaire pour un employé provoque une productivité marginale.

Il affirmait donc l'importance du rôle de l'éducation et de la formation comme déterminants de la productivité individuelle et des revenus.

La théorie du capital humain franchit cependant un pas décisif aux États-Unis avec les travaux de **DRUCKER** (1969), **BECKER** (1964), **SCHULTZ** (1963), **CLARK** (1962), **DENISON** (1962) et bien d'autres.

Le concept du capital humain s'est imposé dans les analyses et les débats portant sur l'économie de l'éducation et bien d'autres domaines. L'instruction est donc prise comme un investissement, car elle permet aux individus d'augmenter leurs productivités futures et leurs revenus. Ainsi, selon les économistes, les individus qui ont un niveau d'éducation élevé ont souvent un revenu plus élevé, ils connaissent moins de chômage et ont plus de chance d'occuper souvent des postes prestigieux par rapport aux moins diplômés (**DENISON**, 1964). C'est pour cette raison que les individus accordent un grand intérêt à leurs stocks du capital humain et mènent des choix rationnels durant le parcours d'insertion en intégrant ses aptitudes innées et ses caractéristiques socio-économiques.

C'est **GARY BECKER** (1964) qui a réellement fixé le cadre conceptuel de la théorie du capital humain. Il formalise les choix d'éducation comme des choix rationnels d'agents optimisateurs, qui comparent sur la durée de leur cycle de vie, la valeur présente des gains à attendre de l'éducation et les coûts engagés. Ainsi, dans sa première édition de son ouvrage de référence, *Human Capital*, il définit le concept du capital humain comme l'ensemble des capacités productives qu'un individu acquiert par l'accumulation d'un stock de connaissances générales ou spécifiques.

Il est constitué à partir d'activités qui prennent la forme d'investissements. Les investissements humains concernent principalement les activités de formation, de santé et l'accès à l'information. A cet égard, **Schultz (1997)** propose également un découpage en cinq catégories des investissements humains mais qui se distinguent de celles présentées par G. Becker.

Celles-ci incluent l'éducation, le statut nutritionnel de la petite enfance, la migration, la capacité à éviter les grossesses non désirées et l'état de santé et l'état nutritionnel courant. L'investissement humain est un choix individuel. Dans le cas de l'éducation, par exemple, il s'évalue par la différence entre des dépenses initiales qui lui sont afférentes, le coût d'opportunité, c'est-à-dire le salaire que recevrait l'agent s'il était entré dans la vie active, et ses revenus futurs actualisés. L'individu fait donc un arbitrage entre travailler et renoncer à une actuelle rémunération et suivre une formation qui lui permettra de percevoir des revenus futurs plus élevés qu'aujourd'hui.

Selon l'OCDE, le capital humain recouvre les connaissances, les qualifications, les compétences et les autres qualités d'un individu qui favorisent le bien-être personnel, social et économique.

« Les connaissances, les qualifications, les compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création de bien-être personnel, social et économique. » .Le capital humain peut se définir aussi comme un ensemble d'aptitudes, de connaissances et de qualifications possédées par chaque individu.

Celles-ci sont, en partie, innées, héritées à la naissance (il s'agit des capacités intellectuelles transmises génétiquement); pour autre partie, elles sont acquises tout au long de la vie. Cette acquisition est coûteuse mais rapporte un flux de services productifs futurs. Il s'agit donc d'un investissement ; c'est pourquoi le nom de capital est donné à ce stock de connaissances.

Le capital humain constitue donc un bien immatériel qui peut faire progresser ou soutenir la productivité, l'innovation et l'employabilité. Il peut croître, se réduire ou devenir inutile. Il subit différentes influences et provient de différentes origines, notamment, mais pas seulement, d'un apprentissage organisé sous la forme de l'éducation et de la formation. Les quatre éléments (connaissances, qualifications, compétences et autres qualités personnelles) peuvent se combiner de différentes manières suivant les individus et suivant le contexte dans lequel ils sont utilisés.

L'acquisition de connaissances et de qualifications se déroule tout au long de la vie non pas seulement de la formation à l'âge adulte, mais aussi celle de la formation à tous les stades de la vie, et notamment le fait « d'apprendre à apprendre » dans les établissements scolaires et autres établissements d'enseignement formel dans toutes les facettes de la vie ainsi dans cette boucle de la vie.

Le capital humain se développe en diverses occasions à travers: l'acquisition des connaissances au sein de la famille ; les activités formelles d'enseignement et de formation ; la formation sur le lieu de travail et les connaissances acquises dans la vie professionnelle ; les acquis informels. Le « capital humain » a souvent été défini comme le savoir que les personnes acquièrent au cours de leur vie, il peut être schématiquement défini comme un ensemble de connaissances et de routines portées par les cerveaux. Plusieurs items peuvent être intégrés ici: la connaissance tacite. Plus ce savoir est tacite plutôt qu'explicite, plus il est difficile de le transmettre et de le partager.

Lundvall et Johnson (1994) classent le savoir en quatre catégories : **le savoir quoi** : désigne la connaissance de « faits » ; **le savoir pourquoi** : désigne la connaissance de principes et de lois auxquels obéissent la nature, l'intelligence humaine et la société ; **le savoir comment** : désigne les qualifications (autrement dit, les aptitudes à effectuer des tâches) ; **le savoir qui** : désigne l'aptitude à coopérer et à communiquer avec différents types de personnes et de spécialistes.

3- Revue empirique

Dans cette partie, nous ferons le point des études empiriques effectuées sur notre thème par divers auteurs.

Au début des années 90, plusieurs études empiriques sur la croissance tendent à confirmer le rôle positif de l'éducation sur la croissance. Mankiw *et al.* (1992) examinent si le modèle de croissance de Solow (1956) est consistant avec la variation internationale dans les niveaux de vie. Ils proposent le modèle de Solow augmenté. Ils montrent que ce sont les différences au niveau de l'épargne, de l'éducation et de la population, qui expliquent les différences de revenus par tête. Ils trouvent aussi que les pays pauvres tendent à croître plus vite que les pays riches et montrent que les pays ayant des technologies, une croissance démographique et des taux d'accumulation du capital similaire, devraient converger mais à une vitesse plus lente que celle prédite par Solow (1956).

Barro (1991) estime que le passage du taux de scolarisation secondaire de 50 à 100% (l'ordre de grandeur de l'évolution en France entre 1960 et 1985) accroît le taux de croissance annuel du revenu, de 1 point de pourcentage environ.

Toutefois, dès le milieu des années 90, l'optimisme sur le rôle positif du capital humain dans la croissance, s'est un peu émoussé. Benhabib et Spiegel (1994) se posent la question suivante : Comment le capital humain ou le niveau d'éducation de la main-d'œuvre affecte-t-il la production et la croissance d'une économie ?

En effet, ils n'ont pas pu retrouver la relation positive décrite par Mankiw *et al.* (1992) entre le capital humain et la croissance économique en utilisant l'approche standard (celle de MRW) qui consiste à traiter le capital humain, mesuré à travers le nombre moyen d'année d'étude de la main-d'œuvre comme un facteur de production ordinaire. Benhabib *et al.* (1994) proposent alors une approche alternative associée à la théorie de croissance endogène. Ils modélisent le progrès technologique ou la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) comme une fonction du niveau d'éducation ou du capital humain. L'intuition est que la main-d'œuvre éduquée est meilleure en créant, en mettant en application et en adoptant de nouvelles technologies, ce qui permet de générer ainsi la croissance.

Leurs résultats jettent ainsi un doute sur le rôle traditionnel donné au capital humain dans le processus de développement comme facteur de production séparé. Dans leur modèle alternatif, le capital humain influence la croissance de la PTF. Ils retrouvent alors la relation positive. Dans ce modèle, le capital humain contribue à la croissance à travers deux mécanismes. D'abord, le niveau du capital humain influence directement le taux d'innovation technologique produite localement comme dans Romer (1990). Deuxièmement, le stock du capital humain affecte la vitesse d'adoption de technologie étrangère, suivant l'optique de Nelson et Phelps (1966).

Par ailleurs, leur modèle conclut à un rattrapage entre pays lorsque les pays plus pauvres peuvent augmenter le stock de capital humain et dépasser celui des pays plus riches. La pertinence de leur modèle en termes d'implications empiriques est que, le *stock* de capital humain en niveau plutôt que son *taux* de croissance, joue un rôle important dans la détermination du taux de croissance du PIB par tête. Benhabib et Spiegel (1994) montrent également que dans les pays les plus riches, c'est l'effet direct de l'éducation sur la capacité d'innovation qui influencerait la croissance, tandis que dans les pays plus pauvres c'est l'effet de rattrapage qui intervient. Ainsi, l'impact de l'éducation sur la croissance varie selon le niveau de développement des pays.

D'autres études empiriques comme celles de Pritchett (2001) et Krueger et Lindahl (2001) remettent aussi en question l'optimisme général du début des années 90 sur la contribution de l'éducation à la croissance. Krueger et Lindahl (2001) notent que l'éducation est statistiquement significative et positivement reliée à la croissance, seulement pour les pays ayant de faibles niveaux d'éducation. Quant à Pritchett (2001), il ne retrouve aucune relation entre l'augmentation du capital humain et le taux de croissance du PIB par tête pour son échantillon de pays en développement. Il explique que ceci pourrait se justifier par trois raisons.

Premièrement, l'environnement politique et institutionnel pourrait être suffisamment mauvais pour que l'accumulation du capital humain affaiblisse la croissance économique. Ensuite, la qualité de l'éducation pourrait être si basse que les années d'étude ne créent finalement aucun niveau du capital humain. Enfin, il avance que les rendements de l'éducation pourraient avoir baissé rapidement puisque l'offre de main-d'œuvre éduquée a augmenté pendant que la demande restait stagnante.

Face à cette vague d'études empiriques n'arrivant pas à retrouver le rôle positif du capital humain dans la croissance, plusieurs auteurs se sont penchés sur la question pour trouver des explications satisfaisantes aux résultats quelques peu « dérangeants » obtenus vers la fin de la décennie 90.

Ainsi dans sa revue de littérature sur le capital humain, Dessus (2000) suggère qu'une explication plausible pourrait provenir du fait que la qualité du système éducatif évolue différemment d'un pays à l'autre et qu'en conséquence, accumuler du capital humain brut au même rythme pourrait produire des résultats différents. Il propose une formalisation alternative du rôle du système éducatif sur la qualité du capital humain, qui consiste à admettre que la prise en compte de l'hétérogénéité des fonctions de productions devrait se faire à travers la productivité marginale du capital humain.

Il montre alors que ce qui explique cette hétérogénéité de la qualité des systèmes éducatifs est la dotation initiale de capital humain disponible dans l'économie confirmant ainsi les résultats de Azariadis et Drazen (1990) selon lesquels la croissance rapide ne peut se faire sans un haut niveau d'investissement en capital humain par rapport au revenu par tête.

L'obtention des résultats sur la relation entre la croissance et le capital humain semble donc dépendre de l'indicateur utilisé pour caractériser le capital humain. Wössman (2000) a proposé une revue des proxys du capital humain utilisées dans la littérature.

Parmi elles, citons le travail augmenté de l'éducation (travail qualifié et non qualifié par exemple) (Denison, 1967 ; Jorgenson, 1995), le taux d'alphabétisation (Azariadis et

Drazen, 1990 ; Romer, 1990), le taux de scolarisation moyen ou primaire, secondaire (Barro, 1991 ; Mankiw *et al*, 1992 ; Levine et Renelt, 1992) ou encore le nombre moyen d'années d'étude (Barro et Sala-i-Martin, 1995 ; Barro, 1997,1999 ; Benhabib et Spiegel, 1994). Wössman (2000) critique chacun de ces indicateurs puisqu'ils ne permettent d'avoir qu'une certaine idée du capital humain inclus dans la main-d'œuvre. Il propose alors une nouvelle spécification du capital humain en se basant sur la théorie mincérienne du capital humain et l'indice de qualité proposée par Hanushek et Kimko (2000).

Ce nouvel indicateur permet de considérer non seulement l'aspect quantitatif du capital humain mais aussi sa qualité à travers la prise en compte de ces rendements décroissants et de l'efficacité du système éducatif.

Signalons aussi que la multiplication des bases de données sur la croissance et les mesures du capital humain a favorisé la recherche quant à la contribution du capital humain à la croissance. A cet effet, nous pouvons citer les bases de données de Barro et Lee (1993, 1996, 2001). On peut citer également les bases de données de la Fuente et Doménech (2000) portant sur les pays de l'OCDE, le Penn World Table de Heston, Summers et Aten (2006), les annuaires statistiques de l'UNESCO, les bases de données de la Banque Mondiale ou encore les tables de Pscharopoulos et Patrinos (2002) sur les taux de rendement de l'éducation.

Ainsi avec la disponibilité des données intégrant aussi bien des indicateurs de quantité et de qualité du capital humain, une nouvelle génération d'études empiriques sur la croissance et le capital humain ont été menées ces dernières années.

Creel et Pilon (2006) examinent l'impact du capital humain (mesuré par les dépenses ordinaires d'éducation) et de l'investissement public sur la croissance en s'appuyant sur un modèle de Solow *augmenté*. Le capital humain et l'investissement public se révèlent avoir un rôle moteur pour la croissance économique en Europe. Une autre contribution qui reporte directement la mesure de la qualité de l'éducation dans un modèle de croissance est celle de Barro (2001). Il utilise un modèle de croissance endogène et retrouve également un rôle positif de l'éducation sur la croissance avec son échantillon de cent pays sur la période 1960-1995. Ces résultats montrent que la prise en compte de la qualité de l'éducation est plus importante que sa quantité mesurée par les niveaux moyens d'achèvement du secondaire et du supérieur. Altinok (2006) utilise de nouveaux indicateurs, construits à partir d'enquêtes internationales sur les acquis des élèves, pour tester la relation entre éducation et croissance. En prenant en compte l'endogénéité de l'éducation, il aboutit à un effet positif, tant des indicateurs quantitatifs que qualitatifs du capital humain, sur la croissance d'un échantillon de

105 pays sur la période 1960-2000. Par la suite, nous avons abordé l'approche méthodologique utilisée.

Section 2: Cadre méthodologique

Paragraphe 1: Présentation de la méthodologie de recherche

La recherche sera conduite en trois phases :

-la phase préparatoire : elle sera consacrée à la documentation, à la prise de connaissance du milieu d'étude et à l'établissement des questionnaires et guides d'entretien.

-la phase exploratoire : elle permettra de reconstituer la base de sondage et de faire l'échantillonnage des enquêtés.

-la phase de collecte et d'analyse des données : au cours de cette phase, les questionnaires et guide d'entretien seront administrés. A la fin de la collecte, les données seront traitées et analysées, le rapport rédigé et la restitution des résultats faite.

.Type d'étude

La présente étude est de type qualitatif mais s'appuie aussi sur des données quantitatives.

.Identification de la population mère

C'est l'ensemble des sujets concernés par notre recherche. Dans le cadre de notre étude, la population mère identifiée est l'ensemble des bénéficiaires du CEG DANTOKPA. On distingue :

Les personnes qualifiées au sein de l'administration du collège (nombre de personnes à préciser) ; les élèves filles et leurs parents qui sont les bénéficiaires (nombre à préciser) et les enseignants du collège (nombre de personnes à préciser).

Vu le fait que nous sommes dans l'impossibilité de conduire notre recherche sur l'ensemble de la population, nous avons déterminé, à partir de ces groupes cibles, un échantillon de recherche.

.Echantillonnage

Un échantillon étant un sous ensemble d'individus extraits de la population mère. L'objectif est de construire un échantillon qui permet d'inférer des conclusions sur la population mère.

La première méthode d'échantillonnage que nous allons utiliser est celle de l'échantillon par choix raisonné. Toutefois, face à l'effectif considérable des parents à enquêter nous serons confrontés à des difficultés majeures dans la réalisation du travail de terrain.

Ces contraintes sont relatives à la mobilisation effective et à la disponibilité de tous les bénéficiaires du programme ciblés par notre enquête dans tout l'établissement. S'il est vrai que notre population mère n'est pas démesurément grande, la précision des résultats à laquelle nous aspirons, nous impose de procéder à une sélection raisonnable des enquêtés en nous limitant au choix de quelques parents d'élèves. D'où la deuxième méthode qui est celle de l'échantillonnage non exhaustif. Le tableau ci-après donne un aperçu de l'échantillon.

Tableau 1 : Echantillonnage de la population mère

Niveau d'échantillonnage	Qualification	Effectifs			Pourcentage	Mode d'échantillonnage
		Population mère (PM)	Effectifs prévus (EP)	Effectif Touchés (ET)	ET/EP X 100	
Administration	Surveillants	02	02	01	50%	Choix raisonné
	Directeur	01	01	01	100%	Choix raisonné
Bénéficiaires	Elèves	794	100	56	56%	Choix raisonné
	Parents d'élèves	-	100	44	44%	Choix raisonné
Autres	Enseignants	140	60	18	30%	-
Total	-	-	263	120	45,62%	-

Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud

Paragraphe 2 : Présentation des techniques et outils de collecte, de dépouillement et de traitement des données.

Les techniques de collecte des données sont des moyens qui permettent de chercher les informations utiles sur le terrain. Ainsi, avons-nous utilisé trois techniques qui sont : l'entretien, le questionnaire et la recherche documentaire. Pour chacune de ces techniques,

nous avons utilisé un outil spécifique. Les modèles du guide d'entretien et du questionnaire se trouvent en annexe.

- **L'entretien**

C'est une technique standardisée qui permet d'obtenir un ensemble très uniforme de données. Un guide d'entretien sera élaboré pour faciliter l'interview de notre population cible. L'objectif poursuivi sera de collecter les informations utiles à notre étude.

Ce guide nous permettra d'écouter les enquêtés sur les effets de la politique de gratuité de la scolarisation des filles et de connaître leurs préoccupations. L'utilisation de ce guide au cours de l'enquête serait nécessaire pour une compréhension plus approfondie des informations qu'un questionnaire ne saurait apporter.

- **Le questionnaire**

Le questionnaire peut être défini comme une collection d'indicateurs destinée à relever les dimensions de l'objet d'étude au moyen d'une investigation empirique. Cette technique a été utilisée afin d'avoir une idée sur la nature quantitative du phénomène. Elle permet d'interroger des individus de façon directive et de faire un prélèvement quantitatif en vue de trouver des relations mathématiques et de faire des comparaisons chiffrées. Nous avons eu recours au questionnaire pour recueillir des informations spécifiques majeures auprès des élèves, enseignants et parents d'élèves ainsi que les autorités administratives de l'établissement.

- **La recherche documentaire**

La recherche documentaire a pris en compte les rapports de fin d'année de l'établissement, les documents renseignant sur les données statistiques du CEG DANTOKPA, les mémoires et autres. Nous avons aussi utilisé des documents issus de nos recherches sur Internet.

- **Les techniques de dépouillement et les outils de présentation des données**

Les données recueillies par questionnaire auprès de l'échantillon représentatif seront traitées manuellement. Ces données seront traitées de façon automatique par les logiciels Word 2010 et Excel 2010. Ces derniers seront utilisés surtout pour le traitement de texte et la réalisation des tableaux et graphiques.

Difficultés rencontrées.

Pour notre étude, on avait prévu travailler sur la période 2006-2014 c'est-à-dire 2006 à 2010 (Période avant politique de gratuité) et 2010 à 2014 (Période après politique de gratuité) mais l'indisponibilité des données de l'année 2014 nous ont poussé à ramener la période d'étude à 2006-2013. Aussi, 100 bénéficiaires (élèves / parents) ont été effectivement enquêtés. Ces limites n'affectent cependant pas l'intérêt des résultats recueillis qui permettront de poser le diagnostic afin de vérifier la pertinence des hypothèses de départ et d'envisager des approches de solutions.

CHAPITRE II : CADRE INSTITUTIONNEL ET EMPIRIQUE DE L'ETUDE

Section 1: Cadre institutionnel

Dans cette section sont présentés d'une part le cadre juridique national de l'enseignement et d'autre part le cadre juridique international de l'enseignement.

Paragraphe 1 : Présentation du cadre juridique national et international de l'enseignement

Nous aborderons dans un premier temps le cadre juridique national de l'enseignement et dans un second temps celui international.

1- Cadre juridique national

En octobre 1990, les Etats généraux de l'éducation ont eu pour but de jeter les bases d'une nouvelle réforme du système éducatif national, sans qu'il s'agisse « d'inventer nécessairement un système éducatif tout nouveau, mais de s'inspirer des expériences passées en vue d'améliorer les programmes qui existent déjà et de favoriser leur mise en œuvre par un appui financier adéquat ; ce qui a toujours fait défaut, ce sont les moyens pour la mise en œuvre de la politique définie.»

Les recommandations des Etats généraux de l'éducation devaient permettre d'élaborer une nouvelle loi d'orientation de l'éducation nationale. Le projet de loi, transmis début 1991 par le gouvernement à l'organe législatif d'alors, le Haut Conseil de la République, a fait l'objet, la même année, d'un premier examen devant la Commission des lois de l'Assemblée nationale. La loi d'orientation sera adoptée en 2003.

Le décret n°93-111 du 13 mai 1993, modifié successivement par les décrets n°94-89 du 11 avril 1994 et n°97-271 du 9 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'éducation nationale a fixé comme mission la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'éducation, d'enseignement, de formation et de recherche conformément aux lois en vigueur.

L'arrêté n°0001/MEN/Cab/DC/DAPS du 22 janvier 1996 porte conditions de création, d'extension et de fonctionnement d'un établissement privé d'enseignement et procédures administratives.

La **loi n°2003-17** du 11 novembre 2003 portant orientation de l'éducation nationale, modifiée successivement par la **loi n°2005-33** du 6 octobre 2005, définit le nouveau cadre juridique de l'enseignement et de l'éducation. Elle confirme les grands objectifs définis à l'occasion des différentes assises consécutives au renouveau démocratique depuis 1990 et souligne que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science, au savoir, au savoir-faire et au savoir-être. Elle a particulièrement mis l'accent sur la grande attention qui doit être accordée à l'éducation des jeunes filles, des personnes et enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables. Cette loi précise que l'école doit favoriser les spécialisations grâce à une orientation judicieuse qui tienne compte des capacités individuelles et des besoins de la Nation. L'Etat assure progressivement la gratuité de l'enseignement public et garantit l'égalité des chances, l'égalité des sexes et l'équilibre interrégional.

L'article 13 de la **Constitution** de 1990 rend l'enseignement primaire public obligatoire et progressivement gratuit. Le gouvernement a entrepris d'encourager la scolarisation des filles. A la rentrée 2000-2001 des mesures dans le sens d'une meilleure fréquentation sont intervenues pour alléger les charges des parents. Le 13 octobre 2006 le gouvernement a proclamé la gratuité de l'accès à l'enseignement maternel et primaire (réduction des frais d'inscription en remplacement desquels l'Etat octroie une subvention pour les frais de fonctionnement des écoles publiques).

2- Cadre juridique international

La déclaration mondiale sur l'éducation pour tous adoptée lors de la conférence mondiale de Jomtien (1990), réaffirme que : « toute personne (enfant, adolescent ou adulte) doit pouvoir bénéficier d'une formation conçue pour répondre à ses besoins éducatifs fondamentaux ».

Parmi les objectifs fixés par le Sommet Mondial pour les enfants (New York, 1990) figurent la généralisation de l'enseignement de base pour tous les enfants et l'achèvement pour au moins 80% d'entre eux du cycle primaire ainsi qu'un accès égal à l'éducation pour les femmes et les hommes.

La Convention des droits de l'enfant, que le Bénin fut l'un des premiers pays africains à ratifier en 1990, proclame le droit à l'éducation pour tout enfant. L'article 28 prévoit que les

états partis prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. De même, l'objectif 3 du Millénaire pour le Développement (OMD) met l'accent sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le déséquilibre caractérisant les possibilités d'éducation offertes aux filles est un défi que toute la planète se propose de relever. Au plan international, la volonté politique d'engager la lutte à travers le monde pour atteindre l'objectif d'équité s'est traduite dans la déclaration de la cinquième conférence mondiale sur les femmes (Beijing 1995) et réaffirmée à Beijing + 10 à New-York.

Paragraphe 2 : Présentation du système éducatif béninois

Elle s'effectuera à travers le cadre institutionnel de gestion du secteur de l'éducation et l'organisation par sous-secteur.

1.1 L'organisation institutionnelle

L'administration du système éducatif béninois a varié au rythme des changements politiques du pays. Jusqu'à l'avènement de la Réforme de 1975, un seul ministère, le Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports s'occupait du secteur. De 1975 à la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation (février 1990), quatre ministères se sont partagés la tutelle du système qui a mis en place un modèle de développement socialiste. Avec les contestations à la fois politiques et institutionnelles de 1990, le Bénin est revenu à un Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, la culture et l'alphabétisation étant logées dans un autre ministère. Depuis 2001, l'Education est placée sous la tutelle de quatre ministères qui aujourd'hui sont :

- le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) chargé des écoles maternelles et primaires ;
- le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) prenant en compte les collèges et les lycées d'enseignement général ainsi que les collèges et lycées techniques et professionnels, les centres de formation professionnelle et les centres des métiers ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) dont relèvent les universités et tous les établissements d'enseignement supérieur (les Instituts Universitaires de Technologie et les établissements de formation au BTS et autres formations professionnelles) ;

- le Ministère de la Culture, de l'Artisanat, de l'Alphabétisation et du Tourisme (MCAAT) qui a notamment la charge de définir et de gérer la politique d'alphabétisation et de l'éducation des adultes à travers des centres d'alphabétisation.

En dehors de ces ministères, d'autres départements ministériels assurent la tutelle administrative de quelques centres de formation spécifiques à leur vocation :

- le Ministère du Travail et de la Fonction Publique gère le Centre de Perfectionnement des Personnels des Entreprises (CPPE) ;

- le Ministère de l'Economie et des Finances gère l'Ecole de Formation des Cadres du Trésor (EFCT), l'Ecole de Formation des Cadres de l'Administration Centrale des Finances et l'Ecole de Formation des Cadres des Impôts ;

- le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau a sous sa tutelle, le Centre de Formation du Personnel de la Société Béninoise d'Energie Electrique.

Les opérateurs privés sont de plus en plus nombreux dans le secteur, grâce à la libéralisation commencée depuis la fin du régime marxiste (1989) et résolument poursuivie par l'Etat béninois. Toutefois, des dispositions réglementaires doivent être prises et respectées par les deux partenaires que sont l'Etat et les opérateurs privés pour contrôler le développement de ce type d'enseignement.

Il faut noter que la prise en charge du secteur par quatre ministères pose un vrai problème de coordination et d'efficacité, relevé non seulement par l'évaluation à mi-parcours du PDDSE et l'audit institutionnel, mais par un grand nombre d'acteurs et de partenaires du système éducatif.

1.2 Organisation par niveaux

1.2.1 L'Enseignement maternel (EM)

Cet ordre d'enseignement vise essentiellement l'éveil et la stimulation des fonctions physiques, psychologiques et mentales de l'enfant. Il est ouvert aux enfants de deux ans et demi au moins et dure deux ans.

Une Direction de l'Enseignement Maternel a été créée en 2004 et est chargée du suivi et du contrôle pédagogique des écoles maternelles publiques et privées.

L'Etat s'était désengagé de ce sous-secteur qui a connu une phase difficile marquée particulièrement par l'insuffisance d'infrastructures. Des initiatives privées ont renouvelé l'intérêt de l'enseignement maternel. En effet, le Projet Education et Communauté (EDUCOM, un projet de la coopération BENIN-UNICEF), les Centres de la petite enfance de l'ONG Aide et Action et les Clos d'enfants de l'ONG CAEB ont donné un nouveau souffle à l'enseignement préscolaire au Bénin.

Ces initiatives restent limitées à certains villages et touchaient environ 3 000 enfants en 2002. Localisées en zones rurales, elles constituent un effort louable mais largement insuffisant pour corriger les fortes disparités existantes entre les centres urbains et les zones rurales en matière d'offre sociale d'éducation.

Par ailleurs, l'âge d'entrée en maternelle et en primaire n'est pas en cohérence. L'entrée en maternelle étant autorisée à partir de 2 ans ½ pour une durée de 2 ans, un enfant peut terminer la maternelle à 4 ans ½ et entrer à cet âge à l'école primaire au CI, alors que l'âge officiel d'entrée au CI est de 6 ans. Cela pose des problèmes difficiles à gérer et préjudiciables aux enfants à l'entrée au CI.

1.2.2 L'Enseignement primaire (EP)

Cet ordre d'enseignement couvre six années d'étude (CI, CP, CE1, CE2, CM1, CM2). La finalité de l'enseignement primaire est l'éveil de l'esprit de l'enfant, sa formation physique, intellectuelle, civique et morale, l'éveil de son esprit d'initiative et de son sens critique.

L'enseignement primaire permet l'acquisition des connaissances et compétences de base pour les apprentissages futurs. Il valorise le travail productif comme facteur de développement de l'intelligence et d'insertion dans le milieu économique.

La loi d'Orientation prévoit que l'enseignement primaire soit dispensé en français, en anglais et en une langue nationale majoritaire dans la localité où est implantée l'école. Mais la réalité aujourd'hui est que l'enseignement primaire est dispensé exclusivement en français.

La fin des études de l'enseignement primaire est sanctionnée par l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP).

La présence des opérateurs privés est plus remarquable dans cet ordre d'enseignement que dans les autres, particulièrement dans les centres urbains où la demande d'éducation se développe rapidement.

La réforme des programmes d'enseignement, après une phase d'expérimentation, a progressivement connu une généralisation année par année. Depuis la rentrée d'octobre 2004-2005, toutes les classes de l'enseignement primaire fonctionnent sur la base des nouveaux programmes d'études et les élèves ont passé le "CEP Nouveau" en Juin 2005.

1.2.3 L'Enseignement secondaire général (ESG)

Prolongement logique de l'enseignement primaire, il vise à approfondir chez l'élève, les apprentissages du cycle précédent, tout en développant le sens de l'observation, le raisonnement logique et l'esprit de recherche. L'enseignement secondaire général est assuré dans les collèges et lycées.

La durée totale des études est de sept ans répartis en deux cycles d'étude : le premier cycle couvre les quatre premières années (classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème) et le second cycle s'étend sur les trois dernières années (classes de 2nde, 1ère et Terminale).

L'enseignement secondaire général accueille les élèves âgés de 12 à 18 ans ayant achevé le cycle primaire. L'entrée en classe de 6ème est subordonnée à un concours dont les résultats tiennent compte des notes obtenues par les candidats dans trois épreuves principales de l'examen du Certificat d'Etudes Primaire (CEP).

La fin des études du premier cycle est sanctionnée par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) qui ne conditionne pas encore l'entrée en classe de 2nde. Seule l'obtention d'une moyenne annuelle de classe égale ou supérieure à 10 sur 20 permet de passer en classe de seconde. La fin des études du second cycle est sanctionnée par le Baccalauréat, diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur.

C'est au second cycle que se distinguent les filières ou options d'enseignement : les options qui préparent à un baccalauréat littéraire, celles qui débouchent sur un baccalauréat scientifique. Cependant, pour l'essentiel, l'orientation des élèves dans telle ou telle filière ne s'effectue pas selon une réglementation établie. Elle se fait de façon hasardeuse, soit à partir de quelques résultats scolaires, soit pour satisfaire la demande d'un parent ou même pour donner acte aux rêves d'un élève. Cette ouverture, transposée dans l'enseignement supérieur, entraîne de lourdes conséquences.

1.2.4 L'Enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP)

Depuis les Etats Généraux de l'Education (EGE) de 1990, une attention de plus en plus accrue est accordée à ce type d'enseignement qui du reste a été déclaré seconde priorité du Gouvernement du Bénin après l'enseignement primaire.

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle préparent à l'emploi et permettent la poursuite des études supérieures techniques et professionnelles.

Six domaines de formation sont offerts :

- les Sciences et Techniques Administratives et de Gestion (STAG)
- les Sciences et Techniques Industrielles (STI)
- les Sciences et Techniques Agricoles (STA)
- les Sciences de la Santé (SS)
- l'Economie Familiale et Sociale (EFS)
- l'Hôtellerie et la Restauration (HR)

L'option Sciences et Techniques Industrielles se déroule sur six années d'études également réparties entre le premier cycle (3 ans) et le second cycle (3 ans).

La fin des études est sanctionnée, au premier cycle, par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) et, au second cycle, par le Diplôme de Technicien Industriel (DTI).

Dans les mêmes conditions de durée d'études, l'option Sciences et Techniques Administratives et de Gestion prépare au CAP et au Baccalauréat avec la particularité qu'un titulaire du BEPC peut, s'il le souhaite, intégrer l'option à partir de la classe de seconde.

Quant aux Sciences et Techniques Agricoles, les formations durent quatre années par cycle et permettent d'obtenir respectivement le Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) et le Diplôme d'Etudes Agricoles Tropicales (DEAT).

Suite à la réforme des formations des agents de santé à l'Ex Institut National Médico-social (INMES) et à l'Ex Ecole Nationale des Infirmiers et Infirmières Adjoints du Bénin (ENIAB), les formations en sciences de la santé au niveau du secondaire technique et professionnel se déroulent depuis 2009 comme suit :

- entrée à l'école de formation sur concours après obtention du BEPC ;
- deux (02) années de formation pour l'obtention du diplôme d'Aide- Soignant ;
- trois (03) années de formation pour l'obtention du diplôme d'Assistant Social catégorie B.

Les formations d'infirmier(ère) d'Etat et de Sage-femme se déroulent au niveau de l'enseignement supérieur depuis 2010, parce qu'elles sont subordonnées à l'obtention du Baccalauréat.

1.2.5 Enseignement Supérieur (ES)

Il assure l'élaboration, la transmission et la diffusion du savoir, du savoir-faire et du savoir-être nécessaires à la maîtrise de l'environnement humain et à l'amélioration des conditions d'existence. Il doit veiller au développement harmonieux de l'ensemble du système éducatif et former des cadres supérieurs compétents et compétitifs, capables d'assurer leur propre épanouissement et le développement de la nation.

Il accueille dans les facultés, les écoles et les instituts supérieurs, les titulaires du baccalauréat ou toute autre certification admise en équivalence pour les préparer aux différents diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, dans des cursus de deux à huit ans (2 à 8 ans). La variation des durées de formation est fonction des domaines et des filières.

1.2.6 L'Alphabétisation

Le Bénin compte en 2010, 2 217 centres publics d'alphabétisation auxquels s'ajoutent des centres privés animés par des ONG et autres structures de volontariat. L'alphabétisation fonctionnelle est la formule choisie.

Le processus est ouvert à toute personne désireuse d'apprendre à lire et à écrire. La formation porte sur des thèmes relatifs aux activités socio-économiques, à la culture, à la santé, à l'hygiène, au civisme, à l'environnement, etc. Elle dure six mois en moyenne.

Section 2 : Cadre empirique

Dans cette section, nous ferons la présentation, l'analyse des résultats de notre recherche puis nous procéderons à la vérification des hypothèses émises. On aura aussi à énumérer quelques problèmes liés à la scolarisation des filles et faire des suggestions. Signalons qu'il a une légère différence entre l'échantillonnage prévu et celui réalisé. Cet écart est dû à trois raisons fondamentales :

- Les moyens matériels et financiers dont nous disposons
- L'indisponibilité des parents qui vaquent à leurs occupations
- L'indisponibilité des enseignants qui étaient pour la plupart en vacances.

Paragraphe 1 : Présentation et analyse des résultats

A- Analyse de l'évolution de l'accessibilité des filles à la scolarisation

Tableau n°2 indique l'état des infrastructures scolaires du CEG DANTOKPA en 2006 avant l'avènement de la politique de gratuité et l'évolution constatée en 2013.

Tableau n° 2 : Evolution du nombre d'élèves par classe

ANNEXE	Nombre de salles de classe fonctionnelles (Ns)	Groupes Pédagogiques (GP)	Effectif total des élèves (ET)	Nombre moyen d'élèves par salles (ET/Ns)
2006	28	28	1333	47,60
2013	32	37	1652	51,62

Source : Nous-mêmes, données recueillies sur le terrain (CEG DANTOKPA)

Ce tableau n°2 expose, le nombre de salles de classe (infrastructures), le nombre de groupes pédagogiques, l'effectif moyen d'élèves par salle et l'effectif total des élèves (filles comme garçons) inscrits au CEG DANTOKPA en 2006 et en 2013.

De l'analyse de ce tableau, il ressort que le nombre de salles de classe dans l'établissement est passé de 28 en 2006 à 32 en 2013 soit un pourcentage d'accroissement de 14,28% pendant que, le nombre de groupes pédagogiques est passé de 28 en 2006 à 37 en 2013 soit un pourcentage d'accroissement de 32,14%.

De même, l'effectif total des élèves filles comme garçons a évolué de 1333 à 1652 soit un pourcentage d'accroissement de 23,93%. Parallèlement, le nombre de l'effectif moyen d'élèves par salle de classe passe de 47,60 à 51,62 soit une augmentation de 8,44%. En somme, on retient de ce tableau qu'entre 2006 et 2013, l'effectif des élèves a connu une augmentation de 23,93% entraînant une augmentation de 8,44% de l'effectif moyen des élèves par salle de classe contre une augmentation de 14,28% du nombre de salles de classe. On pourrait ainsi remarquer que l'évolution des élèves scolarisés dans l'établissement est dominée par une participation massive des filles qui peut s'expliquer par la gratuité des frais de scolarité.

Le tableau n°3 indique l'état de l'effectif des enseignants en situation de classe au CEG DANTOKPA en 2006 et l'évolution constatée en 2013

Tableau n° 3 : Evolution de l'effectif des enseignants

Années	Agents permanent de l'Etat (APE)	Agents Contractuels de l'Etat (ACE)	Vacataires (VACAT)	Total
2006	29	04	24	57
2013	20	34	86	140
% d'évolution	-31,03	750	258,33	145,61

Source: Nous- même, données recueillies sur le terrain (CEG DANTOKPA)

Ce tableau n°3 montre l'effectif des enseignants du CEG DANTOKPA en 2006 et l'évolution constatée en 2013. De son analyse, il ressort : qu'en 2006, le CEG comptait 29 enseignants APE et en compte 20 en 2013 soit une évolution à la baisse de 09 APE avec un décroissant de 31,03%.

Cette diminution de l'effectif des enseignants APE s'explique par le départ à la retraite d'un certain nombre d'enseignants, l'abandon de la fonction enseignante pour d'autres corps et l'affectation du CEG DANTOKPA pour la même fonction dans d'autres établissements.

Il y a donc manque de politique de maintien des enseignants dans la fonction enseignante et pour recruter assez d'APE. Quant à l'effectif des ACE, on observe une évolution de 04 ACE en 2006 à 34 en 2013, soit une augmentation de 30 ACE avec un taux d'accroissement de 750%. L'effectif des enseignants vacataires a aussi augmenté de 24 en 2006 à 86 en 2013, soit un taux d'accroissement de 258,33% avec un effectif supplémentaire de 62 enseignants vacataires.

Cette diminution de l'effectif des APE en 2013 et l'augmentation remarquée dans la même année au niveau des ACE et des VACAT, montre le besoin en personnel enseignant dont souffre le système éducatif et pose donc le problème de formation qualitative des enseignants.

Tableau n° 4 : Effectif total des élèves filles de 2006 à 2013

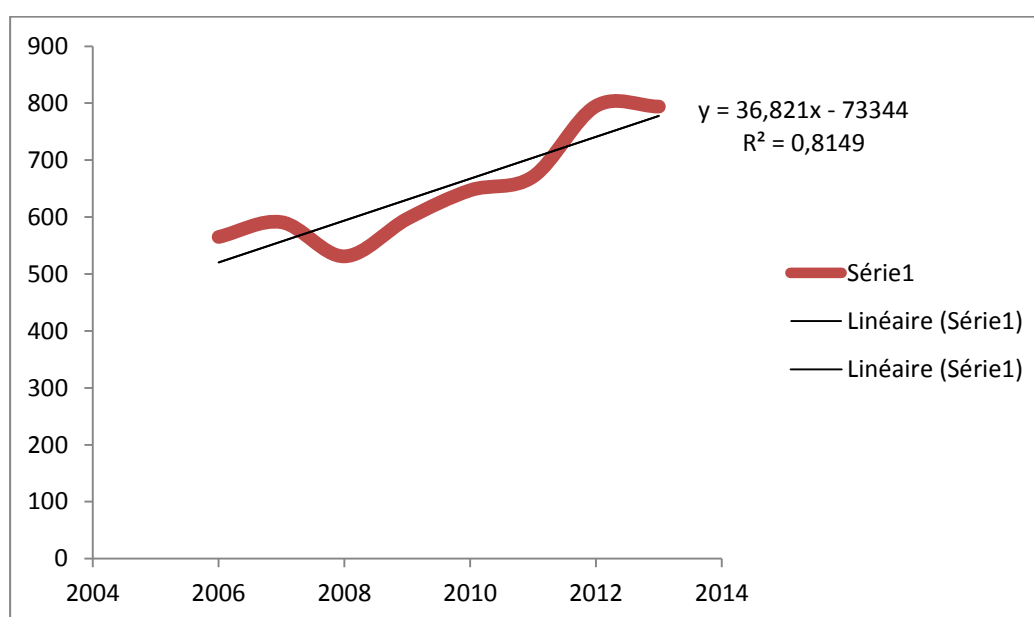
Classes Années	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	Total
2006	128	131	153	153	565
2007	139	135	178	139	591
2008	98	119	171	143	531
2009	239	88	118	152	597
2010	240	190	96	121	647
2011	233	188	143	107	671
2012	251	182	197	165	795
2013	239	189	205	161	794

Source: Nous-mêmes, données recueillies sur le terrain (CEG DANTOKPA)
Ce tableau n°4 nous renseigne sur le nombre total de filles inscrites au 1er cycle du CEG DANTOKPA par année de 2006 à 2013. En effet, les effectifs des élèves filles du CEG DANTOKPA de l'année 2007 ont sensiblement augmenté par rapport à ceux de l'année 2006, ces effectifs sont passés de 565 à 591, soit un accroissement de 4,6%. Entre 2007 et 2008 ils sont passés de 591 à 531 soit une baisse de 10,15%. Cette baisse d'effectif est due à des abandons et des exclusions des filles du collège. De 2008 à 2009, ces effectifs sont passés de 531 à 597 soit un accroissement de 12,42%. Entre 2009 et 2010, ces effectifs sont passés de 597 à 647 soit un accroissement de 8,37%.

De cette analyse, il ressort que les effectifs de filles scolarisées ont connu une évolution de manière alternative de 2006 à 2009 (avant la politique de gratuité).

La même analyse entre 2010 et 2013 nous montre que les effectifs des filles sont passés de 647 à 671, soit une augmentation de 3,70% entre 2010 et 2011, de 671 à 795, soit une augmentation de 18,47% entre 2011 et 2012 puis entre 2012 et 2013, ils sont passés de 795 à 794 soit une baisse de 0,125%. Ces effectifs ont donc connu une évolution à la hausse de 2010 à 2012 (après la politique de gratuité) sauf en 2013 où on a noté une légère baisse. Somme toute, on remarque qu'après la politique de gratuité, l'effectif des filles a connu une évolution à la hausse qui peut s'expliquer par la gratuité des frais de scolarité. Le graphique 1 ci-dessous illustre cette situation.

Graphique n°1 : Evolution de l'effectif des filles scolarisées de 2006 à 2013



Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud

L'analyse des tableaux 2 à 4 et l'observation du graphique 1 montrent que les effectifs des élèves du collège notamment les effectifs des filles ont augmenté durant les trois (03) années qui ont suivi l'avènement de la PGSFES sauf en 2013 où l'effectif des filles a connu une légère baisse de 0,125% par rapport à l'année 2012. Grâce à la PGSFES l'établissement qui fait l'objet de notre étude a connu une évolution à la hausse de l'effectif des filles et comme l'analyse du tableau n°4 et l'observation du graphique n°1 nous le souligne, on a une évolution à la hausse de l'effectif des filles après la politique de gratuité.

Tout ceci rend compte de l'amélioration de l'accessibilité des filles dans l'enseignement secondaire suite à la PGSFES. L'hypothèse 1 de notre recherche est donc vérifiée.

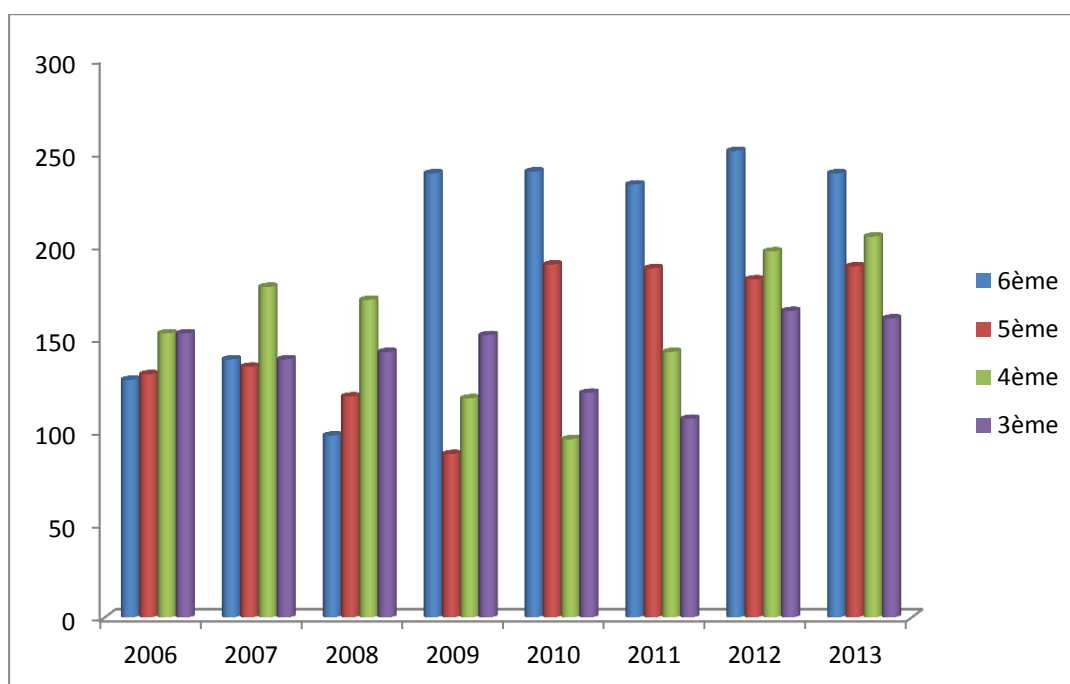
B- Analyse de l'effet de la politique de gratuité sur la rétention des filles

Il s'agit essentiellement de l'analyse des résultats d'enquêtes menées auprès des bénéficiaires de la politique.

Les données secondaires et les informations issues des entretiens viendront en appoint pour contribuer à confirmer ou infirmer l'hypothèse de recherche relative à l'évaluation de l'impact de la politique sur la rétention des filles.

Le graphique n°2 qui suit illustre la progression de l'effectif des filles par classe du premier cycle entre 2006-2013

Graphique n°2 : Progression de l'effectif des filles par classe du premier cycle entre 2006-2013



Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud

Une comparaison des effectifs des filles de 2006 à 2009 à ceux de 2010 à 2013 de l'établissement, montre qu'après la politique de gratuité, il y a accroissement du nombre des filles inscrites surtout en classe de 6^{ème} d'année en année alors qu'avant la politique de gratuité, ces effectifs évoluaient de manière alternative.

Ce graphique témoigne donc la volonté de la communauté à vouloir sortir de l'ignorance et à ne plus retenir les filles à la maison mais plutôt les scolariser. Avec PGSFES, les parents sont donc encouragés voir motivés à inscrire les nouveaux élèves filles au cours secondaire.

Tableau n°5: Répartition des enquêtés selon leurs opinions sur la PGSFES.

	A bénéficié de la gratuité		Total
	Oui	Non	
Connaissance de la PGSFES			
Oui	88	9	97
Non	3	0	3
Total	91	9	100

Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud.

Le tableau n°5 présente les opinions des enquêtés sur la question de savoir s'ils bénéficient de la politique. On retient des différentes opinions que 88 personnes des enquêtés connaissant la PGSFES sur 97 bénéficient de la politique, soit 90,72% et 09 personnes soit 9,28% n'en bénéficient pas bien qu'ils aient connaissance de la politique. De même, 03 personnes ne connaissant pas la politique, pensent bénéficier de cette politique. Ces opinions de bénéficiaires de la politique, venant la plupart des parents et élèves, témoignent de la volonté des parents de laisser sortir les filles des maisons pour les inscrire et témoigne aussi de l'effet négatif de la politique sur la rétention des filles.

Tableau n°6 : Répartition des enquêtés selon l'effet négatif de la mesure de gratuité sur la rétention des filles

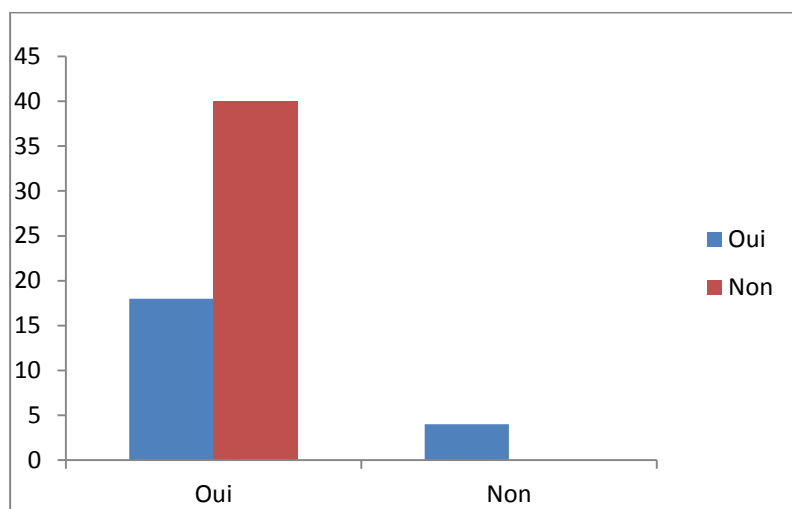
	la mesure de la gratuité a un effet négatif sur la rétention des filles		Total	%
	Oui	Non		
Connaissance de la PGSFES				
Oui	53	8	61	86,89
Non	1	0	1	13,11
Total	54	08	62	100

Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud

Le tableau n°6 parle de l'effet négatif de la mesure de gratuité sur la rétention des filles. On retient des différentes opinions que 53 personnes des enquêtés connaissant la PGSFES sur 61 affirment que la politique à un effet négatif sur la rétention des filles, soit 86,89% ; 08 personnes sur 61 soit 13,11% disent que la politique n'a pas un effet négatif sur la rétention

des filles bien qu'ils aient connaissance de la politique. De même, 01 personne ne connaissant pas la politique, pense qu'elle a un effet négatif sur la rétention. La plupart des parents d'élèves et enseignants ayant affirmé que la politique a un effet négatif sur la rétention des filles, témoignent de la volonté des parents suite à la politique, de scolariser les filles et témoigne aussi de l'effet négatif de la politique sur la rétention des filles. Le graphique n°3 ci-dessus, illustre cette situation :

Graphique n°3: Illustration de l'effet négatif de la mesure de gratuité sur la rétention des filles.



Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud.

Tableau n°7 : Répartition des enquêtés par rapport au paiement d'autres frais suite à cette mesure de gratuité.

	Paiement d'autres frais suite à cette mesure		Total
	Oui	Non	
Connaissance de la PGSFES			
Oui	83	16	99
Non	0	1	1
Total	83	17	100

Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud

Le tableau n°7 répartie les opinions des enquêtés par rapport au paiement d'autres frais suite à cette mesure. On retient que 83 personnes sur 99 connaissant la PGSFES affirment qu'elles

continuent de payer d'autres frais suite à cette politique soit 83,83% et 16 personnes sur 99 connaissant la PGSFES ont affirmé qu'elles ne payent aucun frais suite à cette politique soit 16,16%. Ce pourcentage élevé des parents d'élèves et élèves qui estiment avoir payé d'autres frais serait dû au fait que, malgré la politique de gratuité, les parents subissent des frais que les établissements sont obligés de les faire payer en vue de couvrir les insuffisances financières de politique, et autres frais. En effet la plupart des parents d'élèves affirment avoir payé à titre illustratif les frais de cartes d'identités scolaires, de photocopies, cahiers d'activités, frais de travaux dirigés etc... et donc se plaignent de ce qu'ils appellent faux frais qu'ils payent. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que certains parents confondent le plus souvent ce qui est gratuit de ce qui ne l'est pas. De même 01 personne ne connaissant pas la PGSFES affirme qu'elle ne paie aucun frais suite à cette mesure.

Tableau n°8: Répartition des opinions des enquêtés par rapport à leur satisfaction par la mesure.

		Satisfait par cette mesure		Total
		Oui	Non	
Connaissance de PGSFES	Oui	18	40	58
	Non	4	0	4
Total		22	40	62

Source: Réalisé par DOGO Ibrahim et DOSSOUKPEVI H. R. Arnaud

Le tableau n°8 présente les opinions des enquêtés par rapport à leur satisfaction par la mesure. On retient des différentes opinions des enquêtés que 18 enquêtés sur un total de 58, qui connaissent la PGSFES sont satisfaits de la dite politique, soit environ 31,03%. Un total de 40 enquêtés ayant connaissance de PGSFES n'est point satisfait de cette mesure, soit 68,96%. 04 personnes ne connaissant pas PGSFES mais connaissant ses réalisations pensent être satisfaites de cette politique soit environ 18,18%. Cette non satisfaction de l'intervention du PGSFES se justifie par le fait qu'il n'y aurait pas eu un suivi rigoureux de la politique, un manque quantitatif criard, d'enseignants qualifiés face aux effectifs pléthoriques des élèves qui ne cessent d'augmenter ; le manque d'une définition claire de la politique, de sa vulgarisation. Certains enseignants pensent même qu'on aurait parlé de subvention scolaire dans le rang des filles plutôt que de gratuité. Cette déclaration serait due au faible montant de

la subvention qui parvient tardivement aux établissements bénéficiaires et ceci pas en montant prédéfinir. Au vue de ces statistiques et opinions, on retient globalement que l'intervention de la politique dans son ensemble n'a pas été satisfaisante bien qu'elle permet aux parents de scolariser les élèves filles.

Somme toute, la politique de gratuité a un effet négatif sur la rétention des filles. L'hypothèse 2 de notre recherche est donc vérifiée.

Ce qui suit est quelques problèmes que les enquêtés affirment faire face suite à la mise en œuvre de la politique de gratuité et quelques suggestions pour y remédier.

Paragraphe 2 : Problèmes et suggestions

A- Problèmes

Il s'agit de :

✓ Charge des parents

- 31,03% des parents sont satisfaits alors que 68,96% sont insatisfaits de la mesure de gratuité. Les raisons évoquées par les quelques parents d'élèves au vu de cette insatisfaction sont que :
 - Du fait des effectifs pléthoriques, engendrés par la mesure, les enfants sont laissés à eux-mêmes et le niveau aurait baissé ;
 - La gratuité ne serait pas si totale car en même temps que les frais de scolarité ont été supprimés, d'autres frais supplémentaires ont été instaurés par l'établissement afin de compenser l'insuffisance des subventions de l'Etat. Ceux-ci sont les photocopies, l'achat des cahiers d'activité, frais pour l'organisation des fêtes scolaires, balais, bandeau, cours de renforcement, frais de dossiers, les frais d'établissement de carte d'identité scolaire. A cela il faut ajouter les dépenses liées à l'uniforme, au déplacement ;
 - La baisse de qualité du niveau emmène les parents à devoir engager un répétiteur (payé), pour rehausser le niveau de leurs enfants. D'autres préfèrent envoyer leurs enfants dans les écoles privées toujours à la recherche de la qualité du niveau pour leurs enfants. Cela met un bémol aux objectifs visés par la prise de cette mesure.

✓ **1a qualité de l'enseignement**

L'essor de l'éducation s'est souvent déroulé aux dépens de la qualité de l'enseignement, avec des classes de cours surchargées et des enseignants inexpérimentés ou peu formés engagés pour pouvoir faire face au grand nombre d'élèves. Le nombre d'élèves par classe est inadéquat pour une bonne qualité des enseignements. Il est difficile pour l'enseignant d'organiser de façon efficace les activités de classe avec ces effectifs. Enfin, les enseignants qualifiés sont en nombre insuffisants.

Les jeunes enseignants ne le sont pas par vocation mais pour trouver un débouché, ce qui ne favorise pas le dévouement au travail et l'accomplissement d'un travail bien fait. La qualité de l'enseignement se retrouve mise à mal à cause des effets engendrés par l'augmentation des effectifs et le manque de qualification des enseignants.

Cette lutte pour l'accès universel à l'éducation est fondamentale pour atteindre l'égalité des genres, mais les mesures complémentaires sont également nécessaires pour obtenir un enseignement de qualité : la modification des programmes scolaires, une formation des enseignants qui prend en compte les questions liées au genre et l'amélioration de l'environnement d'apprentissage.

B- Suggestions

Dans cette partie, nous faisons quelques suggestions pour améliorer la mesure de gratuité et l'enseignement dispensé aux filles au Bénin en général et au CEG DANTOKPA en particulier.

Les gouvernants devraient:

- Maintenir la mesure qui rend l'enseignement gratuit et obligatoire et qui abolit les frais de participation à l'enseignement des filles.
- Développer des cadres politiques cohérents basés sur un engagement politique solide en faveur de l'égalité des genres et de l'intégration de la dimension genre à tous les niveaux
- Introduire des programmes nationaux de soutien supplémentaire, tel que des transferts de fonds, des allocations dépendant de la fréquentation scolaire, des repas gratuits et des bourses.
- Garantir que de tels incitants font partie d'un ensemble complet qui vise à favoriser l'égalité des genres au sein de l'enseignement au moyen de la formation des enseignants, à réformer

les programmes scolaires afin d'offrir un enseignement significatif et positif, et à s'assurer que les écoles disposent des ressources adéquates pour faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions en augmentation.

Mobiliser les communautés pour changer les normes sociales qui dévalorisent les filles et leur éducation.

Selon une étude menée dans sept pays africains, près de la moitié des parents interrogés pensaient que la scolarisation des filles présente certains désavantages (Fancy et *al*, 2012).

Le manque de soutien social, comme les enseignants qui fournissent plus de soutien aux garçons qu'aux filles, les enseignants qui croient que certaines matières comme les mathématiques sont moins importantes pour les filles que pour les garçons, le harcèlement des filles par les garçons, et les garçons qui ne traitent pas les filles équitablement, décourage les filles d'aller à l'école (Lloyd et *al*, 2000).

Les approches basées sur la mobilisation des communautés permettent de surmonter ces barrières en mettant l'accent sur la valorisation des filles et les effets bénéfiques de leur éducation, en soutenant une distribution équitable des tâches ménagères, en mobilisant les parents, les filles et les communautés pour garantir la sécurité des filles et en fournissant une structure de soutien aux filles pour poursuivre leur éducation.

La société civile et les ONG doivent :

- Maintenir la problématique du genre à l'agenda à tous les niveaux de pouvoir en menant des campagnes pour un engagement politique fort en faveur de l'égalité des genres.
- Établir des partenariats forts avec le gouvernement afin de soutenir les programmes et les politiques d'enseignement tenant compte du genre.
- Présenter et défendre des méthodes innovatrices et efficaces pour favoriser l'égalité des genres dans l'enseignement et apprendre à tirer des leçons de ce qui ne fonctionne pas très bien.
- Faire pression pour obtenir une organisation flexible de l'enseignement afin de répondre aux besoins particuliers des filles.

Les écoles devraient:

- Inclure l'attention pour les questions liées au genre dans tous les programmes de formation des enseignants.
- Se concentrer sur l'amélioration de l'aboutissement scolaire des filles – fournir ce dont elles ont besoin pour rester à l'école, leur apprendre ce qui est significatif et leur donner plus

d'autonomie, les préparer à un emploi rémunéré, et leur apprendre que l'éducation est une alternative parfaitement adaptée à la dot.

- Garder à l'esprit que le genre ne concerne pas uniquement les filles et les femmes, et s'assurer que les garçons qui sont à l'école aujourd'hui seront demain des maris et des pères sensibles au genre.
- S'attaquer au problème du harcèlement sexuel autour et dans les bâtiments scolaires.

Les communautés et les parents devraient:

- Être impliqués dans chaque projet d'organisation de l'éducation. Des consultations intensives devraient être menées pour identifier les besoins prédominants, les solutions considérées comme adéquates. Toutes ces consultations devraient inclure les femmes et les filles.
- S'assurer que les membres de la communauté sont informés des aspects légaux importants, comme l'enseignement gratuit et obligatoire, l'âge auquel les filles peuvent légalement se marier et l'interdiction de la dot. Il faut également mobiliser les membres de la communauté à soutenir l'application de telles lois.

CONCLUSION

Le secteur de l'éducation constitue un pilier non négligeable du développement au Bénin. Ainsi pour assurer la pérennité de cette fonction, cela nécessite un diagnostic du secteur notamment la politique de gratuité instaurée par le gouvernement défunt pour favoriser la scolarisation des filles. C'est donc dans cette optique que nous avons jugé bon d'analyser l'effet de cette politique de gratuité sur la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA en vue d'apporter quelques suggestions. L'objectif de notre étude qui a pour but d'analyser les effets de la gratuité de la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA vient à juste titre pour réorienter les politiques éducatives au Bénin. Une méthodologie a été adoptée pour la réalisation et la conception de ce travail.

En effet pour ce qui est de la démarche méthodologique, nous avons dans un premier temps identifié la population mère qui est l'ensemble des bénéficiaires du CEG DANTOKPA. Ensuite nous avons procédé à un échantillonnage qui est celle de l'échantillonnage par choix raisonné, après nous avons utilisé trois techniques de collecte de données qui sont : l'entretien, le questionnaire et la recherche documentaire et enfin les techniques de dépouillement et outils de présentation des données qui ne sont rien d'autres que les logiciels Word et Excel 2010 .Ces derniers sont utilisés surtout pour le traitement de textes et la réalisation des tableaux et graphiques.

Au cours de notre recherche, il a été constaté qu'entre 2006 et 2013, l'effectif des élèves a connu une augmentation de 23,93% entraînant une augmentation de 8,44% de l'effectif moyen des élèves par salle de classe contre une augmentation de 14,28%. Ce qui s'explique par l'augmentation significative de l'effectif des filles. On peut donc dire que cette gratuité favorise effectivement l'accessibilité des filles à la scolarisation à travers bien sûr l'accroissement des effectifs des filles .En ce qui concerne la rétention, les résultats de nos enquêtes ont révélé que 53 personnes des enquêtées connaissant la PGSFES sur 61 affirment que cette mesure de gratuité à un effet négatif sur la rétention des filles .Ceci témoigne de la volonté manifeste des parents à scolariser leurs enfants filles. D'où la validation de l'hypothèse 2 de notre recherche. Mais malgré cette amélioration de l'accessibilité des filles à la scolarisation constatée au cours de notre recherche, force est de constater que la majeure partie des parents se plaignent d'autres frais qu'ils paient. Ils confondent le plus souvent ce qui est gratuit de ce qui ne l'est pas alors que dans le même temps les établissements se plaignent de l'insuffisance des subventions de l'Etat pour couvrir les charges.

Face à tout ceci, il est nécessaire d'établir des stratégies afin d'améliorer l'accès général à l'éducation et la qualité du système éducatif pour tous les enfants, et il est également nécessaire d'élaborer des programmes qui ciblent particulièrement les filles. Dès lors, il faut développer et concevoir de multiples interventions dans le cadre d'un plan général pour le secteur de l'éducation, avec des liens clairs entre tous les niveaux et types d'éducation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ **ADAM SMITH (1776)**, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (Livre 1, Ch. X), Québec, Canada.
- ✓ **AGON, HOUNHA (2015)** : *contribution du secteur industriel à la croissance économique au Bénin : analyse à court et à long terme.*
- ✓ **Al-Mouktar DOGA (2015)** : *technologie de l'information et de la communication et développement socio-économique à Parakou.*
- ✓ **Altinok N. (2006)**, « *Capital human et croissance: l'apport des enquêtes internationales sur les acquis des élèves* », *Publique Economie, IREDU* pages 177-209
- ✓ **Antoine Furetière (1690)**, *Dictionnaire universel.*
- ✓ **Arnaud DANGBENON (2010)** : *Problématique de la gratuité de l'école : cas de la commune d'AKPRO MISSERETE.*
- ✓ **AZARIADIS S. ET DRAZEN A., (1990)**, « *Thresholds in Economic Development* », *Quarterly Journal of Economics*, 105, pages 501-526.
- ✓ **Barro, R., (1991)**, "Economic Growth in a Cross Section of Countries", *the Quarterly Journal of Economics*, Vol. 106, N°2, pages 407-443.
- ✓ **Barro, R., ET Lee, J.,** "International Comparisons of Educational Attainment". *Journal of Monetary Economics*, **December 1993**, Vol. 32, N°3, pages 363-394.
- ✓ **Barro and Xavier Sala-i-Martin, (1995)**, "Technological Diffusion, Convergence, and Growth". *NBER Working Paper #5151.*
- ✓ **Barro, Robert J.,** "Democracy and Growth", *Journal of Economic Growth*, **March 1996**, 1, pages 1-27.
- ✓ **Barro, R., ET Lee, J., (1996)**, "International Measures of Schooling Years and Schooling Quality", *American Economic Review*, Vol. 86, N°2, pages 218-223.
- ✓ **Barro, R., (1997)**, *Macroeconomics*, the MIT Press, Cambridge, MA.
- ✓ **Barro, R., (1999)**, "Notes on Growth Accounting", *Journal of Economic Growth*, Vol. 4, N°2, pages 119-37.
- ✓ **Barro, R., (2001)**, "Human Capital and Growth", *American Economic Review*, Vol. 91, N°2, pages 12-17.
- ✓ **Barro, R., ET Lee, J., (2001)**, "International Data on Educational Attainment: Updates and Implications", *Oxford Economic Papers*, Vol. 53, N°3, pages 541-563.
- ✓ **Barro, R., ET Lee, J., (2001)**, "Schooling Quality in a Cross-Section of Countries", *Economica*, Vol. 68, N° 271, pages 465-488.

- ✓ **Benhabib J. ET M. Spiegel (1994)**, “The role of human capital in economic development evidence from aggregate cross-country data”, *Journal of Monetary Economics*, Vol. 34, pages 143-179.
- ✓ **BOCCANFUSO, SOVARD S. (2009)** : *capital humain et croissance : évidence sur les données des pays africains*, pages 5-8.
- ✓ **Buisson, F., (1911)**, Article “Education”, *Nouveau dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, P.532.
- ✓ **Creel, J. ET Poilon G., (2006)**, “Is Public Capital Productive in Europe?”, *Document de travail de l’OFCE, Observatoire Française des Conjonctures Economiques, Centre de recherche en économie de Sciences Po, N°2006-10*.
- ✓ **Denison, E., (1967)**, “Why Growth Rates Differ: Postwar Experience in Nine Western Countries”, *The Brookings Institution, Washington D. C.*
- ✓ **Dessus, S., (2000)**, “Capital human et croissance: le rôle retrouvé du système éducatif”, *Economie publique*, Vol. 2, N°6, pages 95-115.
- ✓ **Drucker P. (1969)**, *the age of discontinuity: guidelines to our changing society*. New York, Harper and Row.
- ✓ **Emile Durkheim (1911)**, ‘L’éducation, sa nature, son rôle’, in *Education et Sociologie*, PUF Quadrige p.51.
- ✓ **Emile Durkheim (1992)**, *Education et Sociologie*.
- ✓ **Eugène OKE (2016)** : *Cours de Sciences de l’Education*, pages 24-25.
- ✓ **FLAMHOLTZ E. G. ET LACEY J. (1981)**, *Human capital theory and resources. Personal management Series*, Los Angeles, University of California, 112 p.
- ✓ **Gary Becker (1964)**, *Human Capital, A Theoretical and Empirical analysis*.
- ✓ **Gary Becker (1965)**, *Human Capital*.
- ✓ **GODEME, AIDJOTE (2015)** : *Analyse des effets de la politique de gratuité de la scolarisation des filles: cas du CEG sainte Rita de 2006 à 2014*.
- ✓ **Gratien BAMBANOTA (2009)** : *Gratuité et qualité de l’enseignement primaire en RDC*, page 2.
- ✓ **Hanushek, E. and Kimko, D., (2000)**, “Schooling, Labor-Force Quality, and the Growth of Nations”. *American Economic Review*, Vol. 90, N°5, pages 1184-1208.
- ✓ **Jorgenson, D., (1995)**, “Post War Economic Growth”, MIT Press, Cambridge, MA.
- ✓ **KABORE, OUEDRAOGO (2004)** : *Etude détaillée de trois expériences novatrices en matière d’éducation des filles et des femmes en Afrique de l’ouest et du centre et leur mise en échelle dans cinq pays Africains*.

- ✓ **Krueger, A. ET Lindahl, M., (2001)**, “Education and Growth: Why and for Whom?” Princeton Working Paper N°429, Princeton University.
- ✓ **LAROUSSE**, dictionnaire Larousse illustré 6^{ème} Edition.
- ✓ **LAWERIER, BRÜNING A. (2013)** : La qualité de l'éducation de base au Bénin : la voix des acteurs locaux, page 121.
- ✓ **Legendre (1988)**, Dictionnaire de l'éducation.
- ✓ **LEPAK D. P. ET SNELL S. A. (1999)**, the human resource architecture: toward a theory of human capital allocation and development. Academy of Management Review, 24(1), pages 31-48.
- ✓ **Levine, R. and Renelt, D., (1992)**, “A sensitivity analysis of cross-country growth regressions”, American Economic Review, 82(4), pages 942-963.
- ✓ **Lucas R., (1988)**, on the mechanisms of economic growth, journal of monetary economics, Vol.22.
- ✓ **LUNDVALL B. A., ET JOHNSON B. (1994)**, the learning economy, journal of industry studies, 1(2), pages 23-42.
- ✓ **Macaire, F., (1993)**, Notre beau métier, les classiques africains.
- ✓ **Mankiw et al. (1992)**, “A contribution to the empirics of economic growth”, Quarterly journal of economics, Vol.107, pages 407-437.
- ✓ **Nelson, Richard R. and Edmund S. Phelps**, “Investment in Humans, Technological Diffusion, and Economic Growth”, American Economic Association Paper and Proceedings, May 1966, 56, pages 69-75.
- ✓ **Oxfam GB. Février 2006** : L'éducation des filles en Asie de Sud. Série sur l'éducation et l'égalité des genres, Aperçu du programme.
- ✓ **Panorama de l'éducation en Guinée Conakry (2013)**, page 4.
- ✓ **PDDSE(2014)** : Rapport d'Etat du système Educatif, pages 174-175.
- ✓ **PDDSEA PHASE 3 (2013/ 2015)**, page 15-17.
- ✓ **Pritchett L. (2001)**, “Where has all the education gone?” World Bank economic review, Vol. 15, N°3, pages 367-391.
- ✓ **Rapport délivrable (2005)** : éléments de politique nationale de scolarisation des filles au Bénin, pages (20-23).
- ✓ **Rézine OKACHA (2015)** : Capital humain, éducation et croissance économique une approche économétrique, pages 22-25.
- ✓ **Romer P. (1990)**, “Endogenous Technical Change”, journal of political economy, 98(5), S71-S102.

- ✓ **SCHULTZ T. W. (1961)**, “*Investment in human capital*”. *The American Economic Review*, Vol.51, Number 1, pages 1-17.
- ✓ **SILLAMY N. (1967)**, *Dictionnaire de psychologie*, Librairie Larousse, Paris.
- ✓ **SOLOW R. (1956)**, “*A contribution to the empirics of economic growth*”, *Quarterly journal of economics*, Vol. 70, N°1, pages 65-94.
- ✓ **UNESCO (1965)** : *Conférence sur l’application de la science, de la technologie et du développement de l’Amérique Latine*, page 2.
- ✓ **UNESCO(2011)** : *Données mondiales de l’éducation*, pages 2-3.
- ✓ **UNESCO (2003)** : *L’impact des politiques de scolarisation des filles : Mauritanie, Tunisie, Inde, Bangladesh et Sénégal*, page 11.
- ✓ **Wösman, L., (2000)**, “*Specifying Human Capital*”: *a Review, some Extensions and Development Effects*”, *Kiel Institute of World Economics, Working Paper N°1007*.

ANNEXES

Questionnaire et guide d'entretien

Questionnaire

Ce questionnaire a été conçu dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de fin de formation en licence professionnelle en Economie à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) option Analyse des Projets (AP) sur le thème : Effets de la politique de gratuité sur la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2014. Il est adressé aux parents d'élèves et vise à vérifier si la mesure de la gratuité prise par le gouvernement a effectivement réduit les charges des parents. Les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins de recherche ; pour cela nous vous prions d'être sincères dans vos réponses.

NB : vous voudriez bien cocher les cases correspondantes à vos choix.

I- Identification

Nom.....

Prénoms.....

Profession.....

Quartier.....

II- Questionnaire

1-Avez-vous connaissance de l'existence d'une politique de gratuité de la scolarisation des filles au Bénin ?

(1= Oui, 0= Non)

2- Bénéficiez-vous de cette politique ?

(1= Oui, 0= Non)

Si oui (3 à 5)

3-Comment ?

4-Que pensez-vous de cette mesure?

5- Continuez-vous toujours de payer d'autres frais suite à cette politique?

(1= Oui, 0= Non)

Si Oui liste des frais

6- la mesure de la gratuité a-t-elle un effet négatif sur la rétention des filles ?

(1= Oui, 0= Non)

Si Oui comment ?

7- Etes-vous satisfait par cette mesure ?

(1= Oui, 0= Non)

8- Quelles propositions faites-vous pour un meilleur résultat de cette mesure ?

Questionnaire

Ce questionnaire a été conçu dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de fin de formation en licence professionnelle en Economie à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) option Analyse des Projets (AP) sur le thème : Effets de la politique de gratuité sur la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2014. Il est adressé aux enseignants de l'établissement. Les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins de recherche ; pour cela nous vous prions d'être sincères dans vos réponses.

I- Identification

Nom.....

Prénoms.....

Profession.....

Quartier.....

1- Avez-vous connaissance de l'existence d'une politique de gratuité de la scolarisation des filles au Bénin ?

(1= Oui, 0= Non)

Si oui (2 à 4)

2- Que propose cette mesure de gratuité ?

3- Que pensez-vous de cette mesure?

4- Que pensez-vous de la rétention des filles dans l'enseignement secondaire, avant et après la mesure de gratuité ?

5- Quelles propositions faites-vous pour un meilleur résultat de cette mesure ?

Guide d'entretien

Ce guide d'entretien a été conçu dans le cadre de l'élaboration d'un mémoire de fin de formation en de licence professionnelle en Economie à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) option Analyse des Projets (AP) sur le thème : Effets de la politique de gratuité sur la scolarisation des filles au CEG DANTOKPA de Cotonou de 2006 à 2014. Il vise à recenser les problèmes que pose la mesure de la gratuité de la scolarisation des filles. Les données recueillies ne seront utilisées qu'à des fins de recherche ; pour cela nous vous prions d'être sincères dans vos réponses.

A- Cible

Le personnel administratif :

Directeur

Surveillant

B- Identification

Nom et Prénom.....

Poste de responsabilité.....

C- Questions

Quels sont les objectifs de la mesure de gratuité?

Ces objectifs sont-ils atteints ?

Quels sont les problèmes qui s'y opposent ?

Etait-on réellement prêts pour cette mesure ?

Si non quelles dispositions fallait-il prendre ?

Quelles solutions suggérez- vous pour redresser la situation et atteindre l'Education Pour Tous (EPT) ?

Avis sur les résultats obtenus par l'établissement suite à la politique.

Les difficultés dans l'exécution de la politique

Les charges des familles sont-elles allégées ?

Disponibilité des enseignants qualifiés

Subventions de l'état

Table des Matières

Avertissement.....	i
Dédicace.....	ii
Remerciement.....	iii
Sommaire.....	v
Tables des Illustrations.....	vi
Liste des Sigles et Acronymes.....	vii
Résumé.....	ix
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I: Cadre théorique et methodologie de l'étude.....	3
Section 1 : Cadre théorique	3
Paragraphe 1 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude	3
A- Problématique.....	3
B- Objectifs et hypothèses de l'étude	5
1- Objectifs général et spécifiques.....	5
2- Hypothèses de l'étude	6
Paragraphe 2 : La revue de la littérature.....	6
1- Clarification conceptuelle.....	6
2- Revue théorique.....	10
3- Revue empirique.....	13
Section 2: Cadre méthodologique	17
Paragraphe 1 : Présentation de la méthodologie de recherche	17
Paragraphe 2 : Présentation des techniques et outils de collecte, de dépouillement et de traitement des données.....	18
CHAPITRE II : Cadre institutionnel et empirique de l'étude	21
Section 1: Cadre institutionnel	21

Paragraphe 1 : Présentation du cadre juridique national et international de l'enseignement	21
1- Cadre juridique national.....	21
2- Cadre juridique international	22
Paragraphe 2 : Présentation du système éducatif béninois.....	23
Section 2 : Cadre empirique	28
Paragraphe 1 : Présentation et analyse des résultats.....	28
A- Analyse de l'évolution de l'accessibilité des filles à la scolarisation.....	28
B- Analyse de l'effet de la politique sur la rétention des filles	32
Paragraphe 2 : Problèmes et suggestions.....	36
A- Problèmes	36
B- Suggestions.....	37
CONCLUSION	40
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	42
ANNEXES	42